

CHAMPIONNAT DES ÉLAGUEURS DU QUÉBEC



MANUEL DES RÈGLEMENTS 2024-2026

(en vigueur jusqu'au 1^{er} octobre 2026)

Traduction intégrale du
**ISA International Tree Climbing
Championship Rulebook**

✦ avec annotations pour le Québec



CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE GRIMPE DANS LES ARBRES

COMMENT UTILISER CE MANUEL DES RÈGLEMENTS

Il est de la responsabilité des juges, des officiels, des techniciens et des compétiteurs d'examiner les règlements dans leur intégralité avant le début de la compétition. Les règles sont présentées de façon générale, d'abord par les généralités puis par les règles plus spécifiques; c'est-à-dire que les règles qui s'appliquent à l'ensemble de la compétition se retrouvent au début et les règles pour les épreuves individuelles suivent.

Chaque section est identifiée par un chiffre afin de bien vous retrouver dans ce document. Par exemple, toutes les règles qui concernent l'épreuve du Travail à la corde sont identifiées dans le chapitre 3. Un résumé de l'épreuve se trouve au début de chaque section. Ce résumé n'est pas une règle, mais plutôt une vue d'ensemble de l'épreuve. Les règles suivent le résumé. Une liste des pénalités obligatoires et discrétionnaires ainsi que les raisons qui justifient la disqualification se trouve à la fin de chaque section. Ces dernières peuvent aussi être consultées dans les guides de référence rapides à l'annexe 8.

Les règles qui ont été ajoutées ou modifiées depuis la dernière révision sont mises en évidence en gras.

Les règles de l'épreuve Footlock sont disponibles uniquement en ligne. Si vous prévoyez organiser une épreuve Footlock ou un Footlock face à face, visitez www.itcc-isa.com/rulesregulations/rules. À compter de maintenant, la tentative de record du monde pour le Footlock a été changée en record ITCC pour l'ascension en face à face. Veuillez consulter l'annexe 1 pour les critères du record de l'ITCC et l'annexe 2 pour les directives et les règles de la l'ascension face à face.

Le livre de règlements est mis à jour grâce à la contribution des compétiteurs et des bénévoles tout au long de l'année. Merci aux membres du comité 2024 qui ont offert de leur temps afin de développer ces règlements:

Warren Williams, Président du Comité
John 'Didj' Coles, juge en chef de l'ITCC
Doug Sharp, juge en chef de l'APTCC
Rip Tompkins et éter Vergote, juge en chef de l'ETCC
John Diehl, juge en chef du NATCC
Tim Bushnell, membre technique

Ce livre de règlements est en vigueur jusqu'au 1^{er} octobre 2026, date à laquelle de nouvelles règles seront publiées.

Si vous avez des questions ou des suggestions à faire au comité des règles de

l'ITCC, si vous voulez devenir bénévole pour l'ITCC, ou si vous avez des idées pour améliorer une épreuve en particulier, vous pouvez communiquer avec l'ISA (en anglais seulement):

- Par courriel à: itcc@isa-arbor.com
- Par téléphone 1-678-367-0981
- Par la poste à cette adresse: ISA, 270 Peachtree St NW, Suite 1900, Atlanta, GA, 30303, États-Unis.

NOTE: L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et dans le seul but de ne pas alourdir le texte, il n'y a par conséquent aucune intention discriminatoire.

✦ Ce document est une traduction intégrale de l'«*ITCC Rulebook*». Afin de bien illustrer les différences entre les règles internationales et les règles en vigueur au Québec, ce document a été annoté pour énoncer les règles et différences québécoises.

Table des matières

Introduction.....	1
Chapitre 1. Responsabilité du compétiteur.....	3
1.1. Exigences générales.....	3
1.2. Mauvaise conduite ou acte dangereux.....	4
1.3. Pénalités et disqualifications générales.....	4
1.4. Protestations officielles.....	5
Chapitre 2. Règles générales et réglementation.....	6
2.1. Admissibilité.....	6
2.2. Déroulement du championnat.....	7
2.3. Équipement.....	7
Chapitre 3. Épreuve du déplacement.....	14
3.1. Résumé de l'épreuve.....	14
3.2. Règles du travail à la corde.....	14
3.3. Station de l'égoïne.....	15
3.4. Station du lancer de la branche.....	15
3.5. Station de l'émondoir.....	16
3.6. Station du déplacement latéral.....	17
3.7. Station de l'atterrissage.....	17
3.8. Pointage de l'épreuve du travail à la corde.....	18
3.9. Pénalités.....	19
3.10. Disqualification.....	20
Chapitre 4. Épreuve du secours aérien.....	21
4.1. Résumé de l'épreuve.....	21
4.2. Règles de l'épreuve du secours aérien.....	21
4.3. Pointage de l'épreuve du secours aérien.....	23
4.4. Pénalités.....	23
4.5. Disqualification.....	24
Chapitre 5. Épreuve du lancer de sac.....	25
5.1. Résumé de l'épreuve.....	25
5.2. Règles de l'épreuve du lancer de la ficelle.....	25
5.3. Pointage de l'épreuve du lancer de la ficelle.....	28
5.4. Pénalités.....	31
5.5. Disqualification.....	32
Chapitre 6. Épreuve de la montée rapide sécurisée.....	33
6.1. Résumé de l'épreuve.....	33
6.2. Règles de l'épreuve de la montée rapide sécurisée.....	33
6.3. Pointage de l'épreuve de la montée rapide sécurisée.....	34
6.4. Pénalité.....	34
6.5. Disqualification.....	35
6.6. Disqualification discrétionnaire:.....	35
Chapitre 7. Épreuve de l'ascension.....	36

7.1.	Résumé de l'épreuve.....	36
7.2.	Règles de l'épreuve d'ascension	37
7.3.	Notation de l'épreuve d'ascension	40
7.4.	Pénalités	41
7.5.	Disqualification.....	42
Chapitre 8.	Le Défi des maîtres.....	43
8.1.	Résumé de l'épreuve.....	43
8.2.	Règles du défi des maîtres	43
8.3.	Pointage du défi des maîtres.....	47
8.4.	Pénalités	47
8.5.	Disqualification systématique	48
8.6.	Bonus éventuels.....	49
Annexe 1 -	Tentative de record du monde	50
Annexe 2 -	Ascension en face à face.....	55
Annexe 3 -	Scénarios du secours aérien.....	57
Annexe 4 -	Directives pour les catégories avec un ou deux compétiteurs	58
Annexe 5 -	Définitions.....	59
Annexe 6 -	Guide des techniciens arboricoles.....	60
Annexe 7 -	Configuration du système d'attache de l'épreuve d'Ascension.....	61
Annexe 8 -	Guides de référence rapide.....	62
Guides de	référence rapide et Feuilles de pointage.....	63

Répertoire des champions de l'ITCC

Année	Lieu	Champion(ne)	Section
1976	St. Louis, Missouri	Tom Gosnell (M)	ISA Section de l'Ouest
1977	Philadelphie, Pennsylvanie	Tom Smith (M)	ISA Section de l'Ouest
1978	Toronto, Ontario	Sam Noonan (M)	ISA Section de l'Ouest
1979	San Diego, Californie	Sam Noonan (M)	ISA Section de l'Ouest
1980	Hartford, Connecticut	Paul Harlow (M)	ISA Nouvelle-Angleterre
1981	B. Falls, Michigan	Bob Hunter (M)	ISA Section de l'Ouest
1982	Louisville, Kentucky	Bob Hunter (M)	ISA Section de l'Ouest
1983	Indianapolis, Indiana	Bob Maltby (M)	ISA Nouvelle-Angleterre
1984	Québec, Québec	Rick Husband (M)	ISA Section Texas
1985	Milwaukee, Wisconsin	Steve Bannan (M)	ISA Section Penn-Del
1986	San Antonio, Texas	Craig Cutler (M)	New Jersey Arborists
1987	n/a	Pas d'assurance (M)	Pas de compétition
1988	n/a	Pas d'assurance (M)	Pas de compétition
1989	St. Charles, Illinois	Bob Weber (M)	ISA Section Penn-Del
1990	Toronto, Ontario	Greg Clemens (M)	ISA Section Ohio
1991	Philadelphie, Pennsylvanie	Ken Palmer (M)	ISA Nouvelle-Angleterre
1992	Oakland, Californie	Bob Weber (M)	ISA Section Penn-Del
1993	Bismarck, North Dakota	Ken Palmer (M)	ISA Nouvelle-Angleterre
1994	Halifax, Nouvelle-Écosse	Jim Harris (M)	ISA Pacific-Nord-Ouest
1995	Hilton Head, Caroline du Sud	Ken Palmer (M)	ISA Nouvelle Angleterre
1996	Cleveland, Ohio	Rip Tompkins (M)	ISA Nouvelle Angleterre
1997	Salt Lake City, Utah	Mark Chisholm (M)	New Jersey Arborist
1998	Birmingham, Angleterre	Michael Cotter (M)	ISA Sectin Mid-Atlantic
1999	Stamford, Connecticut	Bernd Strasser (M)	ISA Section Allemagne
2000	Baltimore, Maryland	Bernd Strasser (M)	ISA Section Allemagne
2001	Milwaukee, Wisconsin	Mark Chisholm (M) Christina Engle (F)	New Jersey Arborists ISA Section Autriche
2002	Seattle, Washington	Bernd Strasser (M) Wenda Li (F)	ISA Section Allemagne ISA Section Ontario
2003	Montréal, Québec	Bernd Strasser (M)	ISA Section Allemagne
2004	Pittsburgh, Pennsylvanie	Bernd Strasser (M)	ISA Section Allemagne
2005	Nashville, Tennessee	Dan Kraus (M) Chrissy Spence (F)	ISA Pacific Nord-Ouest Ass. A. Nouvelle-Zélande

Année	Lieu	Champion(ne)	Section
2006	Minneapolis, Minnesota	Bernd Strasser (M) Elena O'Neill (F)	ISA Section Allemagne Ass. A. Nouvelle-Zélande
2007	Honolulu, Hawaii	Bernd Strasser (M) Chrissy Spence (F)	ISA Section Allemagne Ass. A. Nouvelle-Zélande
2008	St. Louis, Missouri	Bernd Strasser (M) Josephine Hedger (F)	ISA Section Allemagne Arbicultural Ass. (UK)
2009	Providence, Rhode Island	Jared Abrojena (M) Anja Erni (F)	ISA Section de l'Ouest ISA Suisse
2010	Chicago, Illinois	Mark Chisholm (M) Josephine Hedger	New Jersey Arborists Arbicultural Ass. (UK)
2011	Sydney, Australie	Scott Forrest (M) Chrissy Spence (F)	Ass. A. Nouvelle-Zélande Ass. A. Nouvelle-Zélande
2012	Portland, Oregon	Bernd Strasser (M) Veronika Ericsson (F)	ISA Section Allemagne ISA Suède
2013	Toronto, Ontario	Scott Forrest (M) Nicala Ward-Allen (F)	Ass. A. Nouvelle-Zélande Ass. A. Nouvelle-Zélande
2014	Milwaukee, Wisconsin	Scott Forrest (M) Josephine Hedger (F)	Ass. A. Nouvelle-Zélande Arbicultural Ass. (UK)
2015	Tampa, Floride	James Earhart (M) Janukee Jempton (F)	Section Mid-Atlantic ISA Section de l'Ouest
2016	San-Antonio, Texas	James Kilpatrick (M) Chrissy Spence (F)	Ass. A. Nouvelle-Zélande Ass. A. Nouvelle-Zélande
2017	Washington D.C.	James Kilpatrick (M) Chrissy Spence (F)	Ass. A. Nouvelle-Zélande Ass. A. Nouvelle-Zélande
2018	Columbus, Ohio	James Kilpatrick (M) Krista Strating (F)	Ass. A. Nouvelle-Zélande ISA Ontario
2019	Knoxville, Tennessee	Scott Forrest (M) Josephine Hedger (F)	Ass. A. Nouvelle-Zélande Arbicultural Ass. (UK)
2020	COVID-19	<i>Pas d'ITCC</i>	
2021	COVID-19	<i>Pas d'ITCC</i>	
2022	Copenhague, Danemark	Barton Allen-Hall (M) Josephine Hedger (F)	Arbiculture Australia Arbicultural Ass. (UK)
2023	Albuquerque, Nouveau-Mexique	Barton Allen-Hall (M) Josephine Hedger (F)	Arbiculture Australia Arbicultural Ass. (UK)
2024	Savannah, Georgie (É.-U.)	(M) (F)	

Record du monde de l'ascension - Hommes (15 mètres)

Remy Penin, France

Temps du record du monde : 8:96 (établi à l'ETCC 2024, Croatie)

Record du monde de l'ascension - Femmes (15 mètres)

Jess Hamer, Australia-Queensland Arboricultural Association

Temps du record du monde : 12:99 (établi à l'ITCC 2023, Albuquerque)

Record du monde du Footlock - Hommes (15 mètres)

James Kilpatrick, Section de la Nouvelle-Zélande

Temps du record du monde : 13.65 (Établi en 2011 à l'APTCC de Singapour)

Record du monde du Footlock - Femmes (15 mètres)

Nicky Ward-Allen, Nouvelle-Zélande

Temps du record du monde : 19.55 (Établi en 2018 au Wellington Regional, Nouvelle-Zélande)



Pour voir tous les champions et détenteurs de records actuels et passés de l'ITCC, visitez : <https://www.itcc-isa.com/events/itcc/hallofchampions>.

Répertoire des champions du Championnat des élagueurs du Québec

Année	Lieu	Champion/Championne
1997	Parc Lasalle, Lachine	Charles Moreau (M)
1998	Parc Jean-Drapeau, Montréal	Charles Moreau (M)
1999	Domaine de Maizerets, Québec	Charles Moreau (M)
2000	Parc Pie XII, Trois-Rivières	Richard Aubé (M)
2001	Parc Moussette, Hull	Charles Moreau (M)
2002	Parc des berges Aristide-Laurier, Terrebonne	Richard Aubé (M) Maude Lussier (F)
2003	Parc Victoria, Québec	Charles Moreau (M)
2004	Parc Parent, LaSalle	Richard Aubé (M) Maude Lussier (F)
2005	Parc Pie-XII, Trois-Rivières	Richard Aubé (M)
2006	Arboretum Morgan, Ste-Anne-de-Bellevue	Sylvain Turcotte (M) Stéphanie Cyr (F)
2007	Parc Moussette, Gatineau	Charles Moreau (M) Marilou Dussault (F)
2008	École Lake of Two Mountains, Deux-Montagnes	Charles Moreau (M) Marilou Dussault (F)
2009	Parc équestre de Blainville, Blainville	Charles Moreau (M) Marilou Dussault (F)
2010	Parc Michel-Chartrand, Longueuil	Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F)
2011	Parc Louis-Querbe, Joliette	Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F)
2012	Parc du Bois-de-Coulonge, Québec	Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F)
2013	Centre de la nature, Laval	Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F)
2014	Centre de la nature, Laval	Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F)
2015	Parc Clément-Jetté, Montréal	Vincent Jolin (M) Marilou Dussault (F)
2016	Centre de la nature, Laval	Vincent Jolin (M) Marilou Dussault (F)

Année	Lieu	Champion/Championne
2017	Parc Windsor, Dorval	Leilak Anderson (M) Marilou Dussault (F)
2018	Parc Windsor, Dorval	Jesse Bouchard-Nestor Marilou Dussault (F)
2019	Domaine de Maizerets, Québec	Alex Dubien (M) Marilou Dussault (F)
2020	COVID-19	<i>Pas de Championnat</i>
2021	COVID-19	<i>Pas de Championnat</i>
2022	Parc Beauséjour, Montréal	Jesse Bouchard-Nestor (M) Marilou Dussault (F)
2023	Parc Pierre-Tétreault	Adam Sochodolsky (M) Marilou Dussault (F)
2024	Arboretum Morgan	Leilak Anderson (M) Laurence Daoust (F)
2025	Parc de l'Île Saint-Quentin	Jesse Bouchard-Nestor (M) Elizabeth Harvey (F)

Pour voir tous les champions du Championnat des élagueurs du Québec, visitez :
<https://www.siaq.org/championnat/resultats/>



Introduction

Les compétitions de grimpe dans les arbres sont tenues dans plusieurs pays à travers le monde. Chaque section ou organisation associée de l'*International Society of Arboriculture* (ISA) et chaque événement régional de l'ISA peut envoyer un grimpeur ou une grimpeuse pour compétitionner pour le titre de Champion(ne) du Monde à l'*International Tree Climbing Championship* (ITCC) de l'ISA. Ces grimpeurs sont sélectionnés en raison de leurs capacités supérieures démontrées lors des championnats de leur section locale respective.

Les compétitions de grimpe dans les arbres ont commencé en 1976 avec le premier «Jamboree des élagueurs de l'ISA» à Saint-Louis au Missouri. Le Jamboree avait d'abord été créé afin de préserver les compétences traditionnelles de sorte que lors d'un réel secours aérien, un grimpeur n'ayant rien d'autre qu'une corde pouvait sauver une vie.

La compétition s'est améliorée, son but s'est élargi et le nom a changé pour devenir le championnat international de grimpe dans les arbres (*International Tree Climbing Championship* [ITCC]) afin d'être le reflet de l'expansion mondiale des compétitions admissibles. Les compétitions font la promotion de pratiques de travail sécuritaires, sont à l'avant-garde de l'amélioration et de l'innovation dans les équipements et les techniques, et fournissent la reconnaissance de l'industrie pour le public. C'est aussi une opportunité pour les grimpeurs de recueillir et d'échanger sur plusieurs sujets avec leurs pairs.

La toute première compétition comptait quatre épreuves, soit le travail à la corde, le secours aérien, le lancer de la ficelle et la montée en vitesse avec la méthode «footlock». Le compétiteur qui obtenait le plus de points était déclaré champion. L'événement s'est finalement transformé pour compter 5 épreuves: le travail à la corde, le secours aérien, le lancer de la ficelle, la montée Footlock et la montée rapide. Là encore, le compétiteur ayant obtenu le plus grand nombre de points était déclaré vainqueur.

La configuration de la compétition ITCC a changé en 1996. En plus des cinq épreuves préliminaires, les compétiteurs qui accumulent le plus grand nombre de points combinés dans les épreuves préliminaires gagnent le droit de passer à la grande finale du championnat, le défi des maîtres.

Les compétiteurs qui accèdent au défi des maîtres repartent à zéro. Ainsi, les points accordés dans les épreuves préliminaires ne sont pas reportés au défi des maîtres. Un total de 300 points peut être obtenu dans l'épreuve du défi des maîtres. Les gagnants, un de chaque division, sont nommés champions du monde et se voient également attribuer une place automatique au championnat international de l'année suivante.

Ce format est resté inchangé jusqu'en 2017. Avec des équipements et techniques en constante évolution qui poussent l'industrie vers l'avant, l'épreuve de la montée footlock sécurisée devenait désuète. Cette année-là a marqué le lancement de l'épreuve d'ascension comme épreuve préliminaire officielle. L'ascension a pour but de pousser les grimpeurs à réfléchir de manière critique sur leurs systèmes et à innover pour des systèmes d'ascension plus sécuritaires et efficaces.

Généralités du championnat des élagueurs du Québec

Cette section est propre à la compétition qui se tient annuellement au Québec.

- ✦ Au Québec, le Championnat a vu le jour en 1997. Alors appelé le Jamboree des arboriculteurs-élagueurs, le nom a été ajusté quelques années plus tard pour s'arrimer avec l'appellation internationale. La compétition est alors présentée sous le nom de Championnat des élagueurs du Québec. En 2018, l'événement est renommé Arbre en fête.
- ✦ C'est en juin 2017 qu'a eu lieu la dernière épreuve de la montée Footlock sécurisée au Championnat des élagueurs du Québec. En 2018, le Championnat des élagueurs s'est conformé aux épreuves de l'ISA et a instauré l'épreuve de l'ascension. Les règles de la montée Footlock sont accessibles uniquement sur le site Internet.

Chapitre 1. Responsabilité du compétiteur

1.1. Exigences générales

- 1.1.1 Chaque compétiteur doit être présent lors des rencontres obligatoires. Des circonstances particulières ou des exceptions peuvent être accordées à la discrétion du juge en chef. L'absence à une rencontre obligatoire sans l'approbation du juge en chef peut entraîner une disqualification complète du championnat.
- 1.1.2 Les rencontres précédant la compétition sont organisées afin de vérifier l'équipement, revoir les règles, présenter les compétiteurs, les juges et les officiels, contrôler les inscriptions, signer le formulaire de dégagement et d'acceptation des risques et finalement discuter et répondre aux questions concernant les épreuves.
- 1.1.3 Lors de ces rencontres, il est de la responsabilité de chaque compétiteur d'amener à l'attention des juges et des officiels toute question ayant trait à l'équipement, aux règles et à la réglementation.
- 1.1.4 Il est de la responsabilité des compétiteurs de faire approuver par l'ISA au moins trois mois avant la compétition de nouveaux équipements, en utilisant le formulaire disponible en ligne au www.itcc-isa.com/equipmentapproval (en anglais seulement). Aucun nouvel équipement ne pourra être validé le jour de la compétition.



Au Québec, vous devez faire parvenir un courriel à info@siaq.org en indiquant vos coordonnées et l'objet de votre demande d'approbation.

- 1.1.5 Il incombe à chaque compétiteur de lire et de bien comprendre les règles, la réglementation et les conditions avant le championnat. Chaque compétiteur doit se conduire d'une manière professionnelle durant toute la durée de la compétition. Une inconduite pourra être sanctionnée par une disqualification immédiate et une exclusion du championnat.
- 1.1.6 Les compétiteurs ne doivent pas regarder ou être dans la zone immédiate pendant l'installation des épreuves de la compétition. Le non-respect de cette règle sera considéré comme une inconduite (voir règle 1.2).
- 1.1.7 Il est de la responsabilité de chaque compétiteur d'être présent à chaque épreuve à l'heure prévue.
- 1.1.8 Les compétiteurs doivent se présenter au juge en chef de l'épreuve avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve. Si un compétiteur ne se présente pas au juge en chef de l'épreuve dans les 5 minutes qui suivent l'heure de départ prévue, le compétiteur perd l'épreuve en question.

- 1.1.9 Il est de la responsabilité de chaque compétiteur d'entrer dans la zone d'épreuve avec les équipements requis stipulés pour chaque épreuve. Une fois l'épreuve commencée, aucun équipement supplémentaire ne peut être apporté dans la zone d'épreuve. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification de cette épreuve.
- 1.1.10 Un compétiteur qui n'est pas en train de concourir ne peut pas approcher ou parler à un juge lorsque l'épreuve a commencé sans le consentement du juge en chef. Transgresser cette règle peut entraîner une disqualification.
- 1.1.11 Un compétiteur ne peut pas quitter la zone de l'épreuve après que cette dernière ait commencé.
- 1.1.12 Un compétiteur ne peut pas obtenir un score inférieur à 0 pour une des cinq épreuves préliminaires.

1.2. Mauvaise conduite ou acte dangereux

- 1.2.1 Les juges en chef des épreuves appliqueront les règles de leur épreuve individuelle, y compris les infractions à la règle de mauvaise conduite. Une disqualification pour mauvaise conduite sera appliquée par le juge en chef de la compétition à tout compétiteur qui a fait preuve d'un comportement inapproprié, non professionnel ou non sportif pendant la participation à l'épreuve ou après celle-ci.
- 1.2.2 La consommation de boissons alcoolisées, de cannabis ou de substances illégales par un compétiteur, un juge, un technicien ou un autre officiel entraînera la disqualification immédiate et le retrait de la personne concernée des épreuves du championnat.
- 1.2.3 **Acte dangereux - toute action, position ou condition jugée non sécuritaire ou dangereuse à la discrétion du juge de l'épreuve. (2022)**

1.3. Pénalités et disqualifications générales

Cette section couvre les pénalités et disqualifications générales qui existent pour tous les événements. Les pénalités et disqualifications spécifiques à un événement seront énumérées sous chaque événement. L'accumulation ou la gravité des pénalités peut entraîner une disqualification.

- 1.3.1 **Pénalités** - La liste des pénalités ci-dessous s'applique à toutes les épreuves:
- Bris de branche (le diamètre sera déterminé par le juge en chef en début d'épreuve).
 - Comportement ou conduite antisportive (voir annexe 5).
 - Acte dangereux (voir règle 1.2.3)
 - Mouvement dangereux, non contrôlé.

- Manquement à l'émission d'un avertissement audible

1.3.2 Disqualification

- Retard de cinq minutes à l'épreuve;
- Ne pas avoir tout l'équipement requis alors que l'épreuve a commencé; (voir règle 1.1.9)
- Quitter la zone de l'épreuve ou apporter de l'équipement de l'extérieur de la zone désignée après le début de l'épreuve;
- Laisser tomber une pièce d'équipement pendant le travail en hauteur;
- Pénalités basées sur les règles de l'événement individuel;
- Ne pas rester attaché dans le houpier;
- Mauvaise conduite;
- Acte dangereux;
- Casser une branche d'un diamètre supérieur au diamètre prédéterminé.

1.4. Protestations officielles

- 1.4.1 Les compétiteurs peuvent déposer un protêt officiel s'ils estiment avoir été jugés de manière injuste ou incorrecte. Les protêts doivent être soumis sur un formulaire officiel disponible auprès du comité organisateur.
- 1.4.2 Tout protêt doit être signé et soumis par écrit par le compétiteur au juge en chef du Championnat dans l'heure qui suit le litige. Le juge en chef, le technicien en chef et le comité des règles examineront le protêt et prendront une décision.
- 1.4.3 Une mauvaise conduite dans la présentation ou la discussion d'un protêt est une cause de retrait immédiat des droits de protestation et une possible disqualification.

Chapitre 2. Règles générales et réglementation

2.1. Admissibilité

- 2.1.1 Chaque section de l'ISA, organisation associée et championnat régional, peut être représenté par un compétiteur et une compétitrice lors de l'ITCC. Il y a deux exceptions à cette règle :
- les champions du monde de l'année précédente sont invités à défendre leur titre. Les sections dont sont issus les champions en titre peuvent envoyer un grimpeur additionnel afin de compétitionner en tant que représentant de cette section.
 - L'ISA peut inviter des grimpeurs additionnels qualifiés pour compétitionner au championnat international. Cette personne doit être le champion ou le finaliste d'un championnat de grimpeurs local ou régional sanctionné par l'ISA.
- 2.1.2 Pour avoir le droit d'envoyer un compétiteur à l'ITCC ou à un championnat régional (**APTCCC, ETCC, LATCC, et NATCC**), une section de l'ISA ou une organisation affiliée doit : **(2024)**
- tenir un championnat composé de 5 épreuves préliminaires, telles que décrites dans le manuel des règles de l'ITCC, pour identifier les finalistes qui participeront à l'épreuve du défi des maîtres. Le champion de la compétition est le gagnant du défi des maîtres.
 - adhérer à toutes les règles du championnat telles que décrites dans le manuel des règles de l'ITCC ainsi que toutes les autres exigences liées à l'équipement et à la compétition.
- 2.1.3 Dans l'éventualité où le championnat est perturbé par des circonstances hors du contrôle des organisateurs, telles que des conditions météorologiques extrêmes ou d'autres circonstances qui ne permettent pas de compléter le défi des maîtres en toute sécurité, la section ou l'organisation associée doit déclarer le gagnant de chaque division (homme ou femme) en se basant sur les résultats des épreuves préliminaires. Le gagnant de la division est le compétiteur qui aura amassé le plus haut total de points de chaque division dans les épreuves préliminaires.
- 2.1.4 Dans l'éventualité où il n'y aurait qu'un seul ou deux compétiteurs dans une division (homme et femme) dans un championnat régional, d'une section ou d'une organisation associée, le représentant potentiel sera considéré comme admissible à l'*International Tree Climbing Championship* (ITCC) si les critères décrits à l'annexe 4 sont respectés.
- 2.1.5 Les compétiteurs à l'ITCC doivent être membres de l'ISA avant le début de la compétition. Ils doivent être âgés d'au moins 16 ans avant le début de la compétition. Les compétiteurs qui sont âgés de 16 ou 17

ans au début de la compétition doivent avoir le consentement de leur tuteur légal et peuvent avoir à démontrer qu'ils ont les compétences appropriées pour compétitionner en toute sécurité.

✦ Au Québec, les participants doivent être membres de la SIAQ pour participer au Championnat des élagueurs. Les compétiteurs invités provenant de l'extérieur du Québec doivent être membres de leur section locale et présenter une preuve. Seuls les résidents du Québec peuvent participer à l'épreuve finale «Défi des maîtres».

2.2. Déroulement du championnat

- 2.2.1 Il est de la responsabilité des juges, des techniciens et des officiels de lire et de comprendre les règles et les règlements, de pouvoir les interpréter dans le contexte de la compétition, et de faire en sorte que les compétiteurs s'y conforment. Tous les juges, techniciens et officiels doivent se comporter de manière professionnelle et appropriée à tout moment durant la compétition.
- 2.2.2 Un tirage au sort est effectué par le comité organisateur afin de déterminer l'ordre dans lequel les participants effectueront les épreuves.
- 2.2.3 Les compétiteurs seront informés avant la compétition de tout changement de règlement ou de toute modification du déroulement de la compétition jugé nécessaire pour la sécurité des compétiteurs ou les exigences de la compétition.
- 2.2.4 Lorsqu'un compétiteur a commencé son épreuve, le juge en chef peut lui demander de s'arrêter afin de vérifier et contrôler un point mettant en cause la sécurité, clarifier un point de règlement ou étudier une configuration matérielle. Le temps sera arrêté sans aucune conséquence de points pour le concurrent. Le chronomètre se remettra en marche au signal du juge en chef.

2.3. Équipement

- 2.3.1 Tout l'équipement utilisé doit respecter les normes de sécurité minimales de l'industrie, sauf indication contraire dans ce manuel des règlements, et doit refléter les meilleures pratiques de l'industrie. L'équipement doit être considéré comme approprié pour une utilisation en arboriculture. Si l'équipement n'est pas clairement étiqueté de manière à confirmer que le produit répond aux normes de l'industrie, il est de la responsabilité du compétiteur de fournir la preuve écrite en anglais, qui sera conservée par le juge en chef, que l'équipement est fabriqué pour répondre aux exigences des normes de l'industrie en vigueur pour cette pièce d'équipement et son mode d'utilisation.

- 2.3.2 Aucune modification d'un équipement ne sera tolérée sans le consentement écrit du fabricant.
- 2.3.3 Tous les composants d'un assemblage d'EPI, quelle que soit la configuration d'utilisation, doivent satisfaire aux critères de la **Règle 2.3.1**, et être compatibles les uns avec les autres. **(voir annexe 5) (2022)**
- 2.3.4 Il est de la responsabilité de chaque compétiteur, juge, technicien et bénévole de s'assurer que tout équipement respecte les normes (règle **2.3.1**), est en état de fonctionnement, propre et exempt de contaminants. Cela inclut que le matériel de coupe des bénévoles soit désinfecté avant de travailler dans les arbres destinés à la compétition. **(2022)**
- ✧ Lors de l'inspection des équipements, le juge en chef se réserve le droit de refuser tout équipement qu'il jugera non sécuritaire ou non approprié pour la compétition.
- 2.3.5 Si un compétiteur a une question concernant la légalité d'une technique, d'un dispositif de montée ou d'un **noeud/attache**, il est de sa responsabilité de faire approuver cette technique, son dispositif de montée ou son **noeud** par le technicien en chef lors de la vérification des équipements la journée avant la compétition. Le technicien en chef peut consulter le président de l'ITCC, le juge en chef de l'ITCC et les membres du comité technique des règles, et le groupe se penchera alors sur la question et décidera d'une règle. (Le groupe peut consulter d'autres experts techniques si nécessaire pour prendre une décision). Avant la compétition, les compétiteurs peuvent également consulter le site Web des règles de l'ITCC (www.itcc-isa.com/rulesregulations) pour obtenir plus d'informations sur les avertissements de sécurité, les configurations matérielles et la légalité ou l'approbation des techniques de grimpe utilisées dans les compétitions ITCC. L'approbation finale des techniques de grimpe des compétiteurs sera faite lors de l'inspection des équipements. **(2024)**
- ✧ Au Québec, toutes les informations concernant les équipements et la réglementation sont disponibles sur le site Internet au www.siaq.org.
- 2.3.6 Tout équipement qui ne respecte pas les normes lors de l'inspection des équipements sera identifié et mis en quarantaine avant la compétition. Il ne sera remis qu'à la fin de la compétition. C'est la responsabilité du compétiteur d'aller récupérer son équipement au moment décidé par le comité organisateur.
- 2.3.7 Si, lors de la compétition, un compétiteur soumet une question concernant l'équipement ou une technique dont la réponse ne peut être

fournie par le juge responsable de l'épreuve, le représentant de l'ITCC, le juge en chef, le technicien en chef ou un membre du comité des règles aborderont la question et prendront une décision.

- 2.3.8 Tout l'équipement de montée d'un compétiteur pourra être réinspecté et approuvé par le juge en chef ou les techniciens avant chaque épreuve. Cet équipement doit respecter ou excéder les normes en vigueur au moment de commencer l'épreuve. Dans le cas contraire, le candidat devra déclarer forfait pour cette épreuve. L'équipement nécessaire pour chaque épreuve est identifié dans le règlement de l'épreuve et répertorié sur les feuilles de pointage.
- 2.3.9 Tous les mousquetons de type « crochet » utilisés dans un système de protection de chute/système de positionnement de travail devraient être à fermeture automatique, autobloquants et fabriqués afin de respecter ou dépasser les normes de sécurités minimales de l'industrie.
- 2.3.10 Les connexions vissées doivent être fabriquées de manière à respecter ou à dépasser la norme de sécurité minimale acceptée dans l'industrie et être serrées mécaniquement pour garantir qu'ils ne s'ouvriront pas pendant l'utilisation.
- 2.3.11 Le mousqueton utilisé dans le cadre d'un système primaire de protection contre les chutes/système de positionnement de travail d'un grimpeur doit être fabriqué de manière à satisfaire aux exigences les plus élevées. Il devrait être à fermeture automatique et à triple action autobloquant et doit requérir un minimum de trois opérations pour s'ouvrir. Le non-respect de cette règle peut entraîner la disqualification.
- 2.3.12 Les maillons de connexion (mousquetons, mousqueton de type « crochet » et maillons rapides) utilisés dans le cadre du système primaire de protection contre les chutes/positionnement de travail d'un grimpeur ne doivent pas être reliés par une chaîne à d'autres maillons de connexion.
- 2.3.13 Aucun équipement utilisé dans le système de protection contre les chutes/système de positionnement de travail ne devrait être muni de systèmes de décrochage rapide. Le cas échéant, les systèmes de décrochage rapide doivent être remplacés par un ensemble approuvé par le fabricant qui n'est pas à décrochage rapide.
- 2.3.14 Compétiteurs, juges, techniciens et officiels doivent porter des lunettes de sécurité en tout temps dans le périmètre des épreuves. Une permission peut être donnée par le juge en chef à un compétiteur qui en fait la demande de retirer ses lunettes afin de nettoyer la buée ou de changer de lunette. Le chronomètre ne sera pas arrêté. Les lunettes de sécurité approuvées doivent être résistantes aux chocs, couvrir le pourtour des yeux et respecter ou dépasser les normes de sécurités minimales de l'industrie.

- 2.3.15 Compétiteurs, juges, techniciens et officiels doivent porter un casque de protection dès qu'ils sont dans le périmètre d'une épreuve. Les casques de sécurité et les casques de montée munis d'une jugulaire doivent respecter ou dépasser les normes de sécurités minimales de l'industrie et être approuvés par le fabricant pour cette utilisation. Les compétiteurs et les techniciens qui travaillent en hauteur doivent porter un casque qui répond aux critères suivants :
- doit être adapté aux opérations arboricoles
 - doit être correctement marqué/étiqueté ANSI Z89.1, CSA Z94.1, EN397 ou EN12492
 - si le casque porte uniquement la mention CE EN12492, aucun trou d'aération ne peut être supérieur à 2 cm (0,79 po).
 - doit passer l'inspection
 - les éclaboussures de métal fondu, la résistance aux flammes et la conformité aux normes électriques ne posent pas de problème selon l'évaluation du site du Championnat.

✿ **Au Québec, le casque de montée muni d'une jugulaire est exigé pour les compétiteurs et les techniciens qui travaillent en hauteur.**

- 2.3.16 Compétiteurs, juges, techniciens et officiels doivent porter les bottes et des vêtements appropriés pendant toute la durée de la compétition. Une botte appropriée se définit par le fait qu'elle couvre complètement le pied et la cheville, et construite avec une semelle et une partie supérieure appropriées. La partie supérieure de la botte doit offrir une protection contre la pénétration. La semelle doit offrir une traction adéquate pour le travail au sol et en hauteur. Les vêtements délivrés par le CEQ doivent être portés lors de la participation aux épreuves préliminaires, lors de la participation au défi des maîtres et lors de toutes les cérémonies de remise de prix.
- 2.3.17 Toutes les activités en hauteur doivent être effectuées à l'aide du système de protection contre les chutes/système de positionnement de travail. Chaque compétiteur doit être assuré en permanence lorsqu'il est en hauteur, jusqu'à ce qu'il revienne au sol.
- 2.3.18 Un système de protection contre les chutes approprié exige que le grimpeur soit attaché à la taille ou au-dessus du niveau de la taille.
- 2.3.19 Une infraction aux règles du système de protection contre les chutes entraînera une pénalité ou une disqualification à la discrétion des juges. Ces infractions comprennent :
- un mou excessif (mou assez important pour former une boucle sous les genoux du grimpeur);
 - un moment, même bref, où le compétiteur est en situation de chute;
 - se déplacer au-dessus de son point d'ancrage.
- Un manquement flagrant à cette règle entraînera une disqualification.

- 2.3.20 Lors de la montée footlock sécurisée, les compétiteurs ne sont pas autorisés à enrouler la corde Prusik autour de leur bras.
- 2.3.21 Aux fins de clarté quant aux règles de ce document, le terme «nœud autobloquant» comprend autant les nœuds traditionnels liés aux cordes (Prusik, Valdôtain tressé, etc.) que les nœuds mécaniques approuvés. Tous les nœuds autobloquants doivent être approuvés avant qu'ils puissent être utilisés pour la compétition.
- 2.3.22 Il est de la responsabilité du compétiteur de prouver que toutes les cordes qu'il utilise en situation de corde simple, de corde double, statique et dynamique, ont été approuvées par le fabricant pour cette utilisation.
- 2.3.23 Les cordes utilisées pour le positionnement de travail lors de l'utilisation d'un système de corde en mouvement (voir l'annexe 5) doivent être d'un minimum de 11 mm de diamètre et doivent avoir une résistance à la rupture minimale de 22 kN. Les cordes utilisées pour la montée et pour les systèmes de corde statique (voir l'annexe 5) doivent être d'un minimum de 10 mm de diamètre et avoir une résistance minimale à la rupture de 22 kN. Lors de l'utilisation d'un système de corde statique, le compétiteur doit utiliser un dispositif qui répond aux critères indiqués à l'article 2.3.1 et qui est approuvé par le fabricant pour les systèmes de corde statique en tant que dispositif autonome. Le dispositif doit également être compatible pour une utilisation avec le diamètre et la construction de la corde. **Si la longueur de la corde est insuffisante, un nœud d'arrêt doit être installé. (2024)**
- 2.3.24 Les élingues faisant partie d'un système dynamique ou statique doivent être d'un diamètre minimal de 8 mm et ne pas dépasser le diamètre de la corde. Elles doivent respecter les critères de la règle 2.3.1. La corde des nœuds autobloquants doit être fabriquée à partir de matériaux appropriés résistant à l'abrasion et aux températures rencontrées pendant le travail et lors de scénarios de secours aérien. Le compétiteur devra effectuer un «test sur corde» pour démontrer l'efficacité et l'ajustement de tous les nœuds autobloquants.
- 2.3.25 Les cordes utilisées en tant que longues de positionnement de travail doivent être d'un diamètre d'un minimum de 10 mm et doivent respecter les critères des normes minimales de résistance établies pour les cordes d'ascension et respecter la règle 2.3.1.
- 2.3.26 Un compétiteur utilisant une longe de sécurité ne doit pas attacher les deux points d'ancrage du système au même anneau de positionnement du harnais. Les configurations de chargement correctes comprennent :
- une connexion sur un anneau de positionnement d'un côté et sur l'anneau du côté opposé pour un positionnement de travail horizontal ne doit pas être utilisée en suspension.
 - une connexion sur les deux anneaux en «D» en position frontale

lorsque possible peut être utilisée en suspension si permise par le fabricant du harnais.

- une connexion à un point d'attache ventral fixe ou coulissant, simple ou double, peut aussi être utilisée en suspension. Lorsque connectée à un point d'attache ventral dans une configuration simple et que le système de positionnement de travail est attaché autour d'une branche et puis de retour au point d'ancrage, la charge adéquate du lien connecteur doit être assurée en tout temps.

- 2.3.27 La partie de la longe non utilisée dans un système de protection contre les chutes/système de positionnement de travail doit avoir une terminaison configurée telle qu'un nœud d'arrêt, une épissure à œil, un œil cousu, etc., qui ne permet pas à la partie de longe non utilisée de se déplacer sur le dispositif de friction ou d'être sécuritairement connectée à un point de raccordement prévu à cet effet sur le baudrier/harnais de l'élagueur-grimpeur.
- 2.3.28 Il faudra effectuer au minimum deux nœuds de pêcheur double pour créer un anneau de Prusik. Des variations telles qu'un bout épissuré peuvent être utilisées avec l'accord du technicien lors de l'inspection des équipements. Si un anneau de Prusik est utilisé pour le footlock, le nœud de Prusik à 3 tours sur lui-même, le nœud de Machard, ou tout autre nœud autobloquant sécurisé doit être utilisé pour la protection contre les chutes.
- 2.3.29 Le compétiteur n'est pas autorisé à placer ses mains sur ou au-dessus du nœud autobloquant quand il est utilisé pour supporter le plein poids du grimpeur et constitue le seul moyen de s'assurer sur un système de corde stationnaire. La première infraction donnera lieu à un avertissement ou une pénalité; la seconde infraction entraînera une disqualification.
- 2.3.30 Le compétiteur qui utilise un bloqueur mécanique à dent sur une corde statique doit aussi inclure un système de sécurisation pour prévenir un dysfonctionnement de l'appareil d'ascension. Sur une corde statique, les bloqueurs mécaniques à dents peuvent être doublés d'un autre bloqueur mécanique du même type sur la même corde ou un nœud Prusik placé au-dessus du bloqueur mécanique et sur la même corde. Si le mode d'ascension se fait sur un système de corde double, les deux cordes doivent être sécurisées indépendamment. La corde Prusik utilisée doit respecter les exigences de l'article 2.3.24 et doit avoir la capacité de bloquer la corde d'accès et de supporter le poids du compétiteur en cas d'ouverture du bloqueur. Tous les bloqueurs mécaniques doivent d'abord avoir été approuvés par le technicien en chef.
- 2.3.31 Le compétiteur peut travailler à partir d'un système de corde statique pourvu que, lorsqu'une configuration en ligne est utilisée, les bloqueurs utilisés ne fassent pas partie du système d'ancrage. Les systèmes

d'ancrage et de protection contre les chutes doivent comprendre un nœud d'arrêt approuvé ou un nœud sur un système de corde statique à pas de plus de 45 cm (18 po) sous le système d'ancrage, à moins que le système d'ascension soit directement relié à un nœud approuvé sur la corde d'accès. Les techniques de travail à partir d'un système de corde statique utilisant un ancrage en ligne doivent être démontrées avant l'utilisation et lors de l'inspection des équipements, et doivent être préalablement approuvées par le technicien en chef.

- 2.3.32 Le compétiteur ne peut placer ses mains sur ou à proximité des taquets des bloqueurs à moins que le compétiteur soit convenablement sécurisé. La première infraction entraînera un avertissement. La seconde fera l'objet d'une disqualification.
- 2.3.33 Le compétiteur ne peut pas lancer ou abaisser une pièce d'équipement de l'arbre lorsqu'il travaille en hauteur sans l'approbation préalable du juge en chef de l'épreuve. La violation de cette règle entraînera la disqualification du compétiteur de cette épreuve.
- 2.3.34 Le compétiteur devra émettre un avis audible dans toute situation où il y a un risque de chute d'un objet (pièce d'équipement ou partie d'arbre). Sauf indication contraire dans une épreuve individuelle, l'absence d'avertissement entraînera une pénalité de 3 points. Une deuxième infraction entraînera la disqualification.
- 2.3.35 Les égoïnes utilisées pour la compétition doivent avoir les dents recouvertes ou enlevées afin d'éviter toute blessure et aussi pour éviter de couper les cloches. Les égoïnes tenues dans la bouche mèneront à une disqualification.
- 2.3.36 Les égoïnes utilisées dans la compétition ne doivent pas être plus longues que 58 cm (23 po) ou moins de 33 cm (13 po), mesurés de l'extrémité de la lame à l'extrémité de la poignée, dans le sens de la longueur.

Chapitre 3. Épreuve du déplacement

3.1. Résumé de l'épreuve

Le travail à la corde est une épreuve qui juge de l'habileté du compétiteur à se déplacer dans le houppier des arbres en utilisant un équipement de grimpe d'arbre approuvé. La configuration de l'épreuve est la même pour tous les compétiteurs. Chaque participant commence l'épreuve à un endroit donné de l'arbre et va ensuite visiter cinq stations différentes dans tout le houppier. Il devra effectuer une tâche spécifique pour chaque station. Chaque station est équipée d'une cloche (ou d'une corne de brume); le compétiteur doit faire sonner cette cloche (ou faire retentir la corne de brume) avant de passer à la station suivante.

Les points sont marqués en accomplissant avec succès les tâches demandées à chaque station et en sonnant la cloche avec une égoïne, avec un émondoir ou avec la main selon les consignes. À certaines stations, le compétiteur peut obtenir des points supplémentaires/bonus. Il peut aussi perdre des points pour ne pas avoir accompli correctement certaines tâches.

Le compétiteur gagne ou perd des points subjectifs basés sur la sécurité, le contrôle, le style, la prestance et la créativité et ils sont à la discrétion des juges. Un compétiteur peut être pénalisé pour des actes dangereux ou non contrôlés à la discrétion du juge en chef de l'événement. Le juge en chef de l'épreuve émettra un avertissement audible au compétiteur si cela se produit. Si ces actes sont répétés, ils pourront entraîner la disqualification.

La limite de temps pour cette épreuve est de 5 minutes.

3.2. Règles du travail à la corde

- 3.2.1 **Il est de la responsabilité du compétiteur** d'être équipé et d'utiliser les équipements suivants: **(2024)**
- un casque de sécurité de montée approuvé,
 - des lunettes de sécurité approuvées,
 - un harnais d'élagueur-grimpeur approuvé,
 - une longe de positionnement de travail approuvée,
 - une corde d'ascension approuvée,
 - des vêtements et des chaussures appropriés, et
 - une égoïne et un fourreau approuvés.
- 3.2.2 Tous les équipements et les techniques doivent répondre aux standards et aux normes de l'industrie en vigueur et à ce règlement.
- 3.2.3 La corde du compétiteur est installée à un point prédéterminé. L'ancrage est le même pour tous. Le compétiteur est libre de choisir son propre itinéraire dans l'arbre, sauf ordre contraire du juge en chef

de l'épreuve. Tous les compétiteurs doivent terminer par la station de l'atterrissage.

- 3.2.4 Une fois qu'un compétiteur a été identifié par les juges, on lui demande s'il a besoin de clarifications ou s'il a des questions. On lui rappelle également les exigences de l'épreuve.
- 3.2.5 Les juges lancent le chronomètre lorsque le compétiteur fait retentir la cloche (ou la corne de brume) avec les mains. Les juges arrêtent le chronomètre lorsque le compétiteur a atterri sécuritairement au sol dans une position stable, et que sa corde d'ascension et son système autobloquant sont détachés du harnais.
- 3.2.6 Lorsque le compétiteur est dans l'arbre, il doit en tout temps être assuré par sa corde d'ascension ou par sa longe de positionnement de travail. À chaque station de travail (égoïne, lancer de la branche, émondoir et déplacement latéral), le compétiteur devra être assuré sécuritairement avec une corde d'ascension et longé correctement avant de faire retentir la cloche (voir règle 2.2.26). Le compétiteur qui ne respecte pas cette règle recevra un avertissement audible par le juge en chef de l'épreuve et une pénalité de 3 points. Une deuxième infraction pour ne pas avoir utilisé la longe de positionnement de travail mènera à une disqualification. Il n'est pas exigé d'être longé pour actionner la cloche (ou la corne de brume) de la station de l'atterrissage.
- 3.2.7 Le compétiteur ne doit pas casser de branches (voir règles 3.9.10 et 3.10.3).

3.3. Station de l'égoïne

À la station de l'égoïne, le compétiteur fera sonner la cloche.

- 3.3.1 Pour accomplir la tâche à cette station, le compétiteur doit :
- 1^{er} - S'assurer avec sa longe,
 - 2^e - Appeler un avertissement audible (exemple « *Stand clear* » **avant de détacher l'équipement** et de sonner la cloche, **(2024)**
 - **L'avertissement audible n'a besoin d'être appelé qu'une seule fois. (2024)**
 - 3^e - Faire retentir la cloche avec son égoïne.

Pour marquer le maximum de points, le compétiteur doit :

- Utiliser sa longe correctement,
- Sonner la cloche avec les deux mains sur l'égoïne avant de poursuivre vers la prochaine station.

3.4. Station du lancer de la branche

À la station du lancement de la branche, le compétiteur a deux (2) tentatives individuelles pour faire atterrir une section de branche dans une cible située au niveau du sol. Les sections de branche doivent mesurer

environ 30 cm (12 po) de long, avoir un diamètre d'environ 5 cm (2 po) et peser environ 450 g. Le diamètre de la cible au sol doit être de 75 à 125 cm (30 à 48 po).

Un avertissement audible doit être donné avant chaque lancer.

- 3.4.1 Pour accomplir la tâche à cette station, le compétiteur doit, dans l'ordre:
- 1^{er} - S'assurer avec sa longe,
 - 2^e - Appeler un avertissement audible (exemple « *Stand clear* » **avant de détacher l'équipement** et de sonner la cloche, (2024)
 - **L'avertissement audible n'a besoin d'être appelé qu'une seule fois. (2024)**
 - 3^e - Faire retentir la cloche avec son égoïne.
 - **4^e - Lancer une branche (2024)**
- Pour marquer le maximum de points, le compétiteur doit aussi:
- utiliser sa longe correctement,
 - faire retentir la cloche en tenant l'égoïne des deux mains, avant de lancer la première branche à la cible sur le sol,
 - frapper la cible avec son premier lancer.
- 3.4.2 Si un compétiteur tente de lancer deux branches à la cible en même temps, aucun des deux lancers à la cible ne marquera de points.
- 3.4.3 Le compétiteur marque 3 points **lorsque** le morceau de bois atterrit et reste entièrement dans la cible au premier lancer. ~~Le morceau de bois ne doit pas rebondir ou toucher le sol avant d'arriver dans la cible. (2024)~~
- 3.4.4 Si le premier lancer n'atteint pas la cible, le compétiteur peut faire un deuxième lancer. Il recevra 2 points **lorsque** la branche atterrit et reste entièrement dans la cible. ~~La branche ne doit pas rebondir dans la cible. (2024)~~
- 3.4.5 Si le compétiteur manque la cible au deuxième lancer, aucun point de lancer ne sera alors accordé.

3.5. Station de l'émondoir

À la station de l'émondoir, l'outil est suspendu à l'arbre (avec l'extrémité fonctionnelle clairement identifiée).

- 3.5.1 Pour accomplir la tâche à cette station, le compétiteur doit, dans l'ordre:
- 1^{er} - S'assurer avec sa longe,
 - 2^e - Appeler un avertissement audible (exemple « *Stand clear* » **avant de détacher l'équipement** et de sonner la cloche, (2024)
 - **L'avertissement audible n'a besoin d'être appelé qu'une seule fois. (2024)**
 - 3^e - Faire sonner la cloche ~~avec les deux mains sur~~ l'émondoir.
- Pour marquer le maximum de points, le compétiteur doit aussi:
- Utiliser sa longe correctement,

- Utiliser l'extrémité fonctionnelle de l'émondoir,
- Faire retentir la cloche à l'aide de son émondoir tenu à deux mains,
- Raccrocher correctement l'émondoir.

3.5.2 Le juge en chef de l'épreuve demandera au compétiteur de raccrocher correctement l'émondoir avant de passer à l'étape suivante (s'il ne l'a pas fait) et le temps **ne s'arrêtera pas durant ce processus. (2024)**

3.6. Station du déplacement latéral

À la station du déplacement latéral, un fil à plomb est placé afin de mesurer le mouvement de la branche. Si un compétiteur complète cette station sans faire bouger la branche de manière excessive, il recevra 2, 4 ou 6 points supplémentaires.

Le compétiteur doit marcher et maintenir au moins un pied en contact avec la branche en tout temps. Si un compétiteur perd le contrôle et tombe ou se balance de la branche, il doit revenir au dernier point de contact avant de continuer. Le juge en chef de l'épreuve déterminera le dernier point de contact.

- 3.6.1 Pour accomplir la tâche à cette station, le compétiteur doit:
- 1^{er} - Débuter cette station en touchant une marque prédéterminée* sur la branche avec au moins un pied,
 - 2^e - Se déplacer sur la branche,
 - 3^e - S'assurer avec sa longe,
 - 4^e - Appeler un avertissement audible (exemple « *Stand clear* » **avant de détacher l'équipement** et de sonner la cloche, (2024)
 - **L'avertissement audible n'a besoin d'être appelé qu'une seule fois. (2024)**
 - 5^e - Sonner la cloche avec l'égoïne,
 - 6^e - retourner et toucher la marque prédéterminée.

Pour marquer le maximum de points, le compétiteur doit aussi:

- Utiliser sa longe correctement,
- Sonner la cloche avec ses deux mains sur l'égoïne,
- Accomplir la tâche sans mouvement excessif du fil de plomb.

* La marque prédéterminée doit avoir une largeur minimale de 30 cm (12 po).

3.7. Station de l'atterrissage

À la station de l'atterrissage, la cible d'atterrissage doit être de 2 m (6,56 pi) de diamètre. Elle est composée d'un anneau extérieur et d'un anneau intérieur de 1 m (3,28 pi) de diamètre.

- 3.7.1 Pour accomplir la tâche à cette station, le compétiteur doit:
- 1^{er} - Émettre un avertissement audible avant de faire retentir la cloche/corne de brume,
 - 2^e - Sonner la cloche/corne de brume avec sa main,

- 3^e - Atterrir et rester debout.

Pour marquer le maximum de points, le compétiteur doit aussi:

- Atterrir et rester avec les deux pieds dans l'anneau intérieur de la cible.

Le compétiteur n'est pas tenu d'être longé avant de faire sonner la cloche ou la corne de brume avec sa main.

- 3.7.2 **Un compétiteur qui ne sonne pas la corne de brume ou la cloche à la main avant de descendre ne recevra aucun point pour avoir accompli la tâche ni aucun point supplémentaire au poste d'atterrissage. (2024)**
- 3.7.3 **Une marque est placée sur l'arbre comme faisant partie de la station d'atterrissage. Si le compétiteur touche la marque ou en dessous de celle-ci, il ne recevra pas de points pour la cible de la station d'atterrissage. (2024)**
- 3.7.4 Un compétiteur qui n'atterrit pas et ne reste pas en position debout (c'est-à-dire, tombe pendant l'atterrissage ou touche le sol avec n'importe quelle partie du corps autre que les pieds) ne recevra pas les 3 points pour avoir atterri et être resté debout.
- 3.7.5 Si une partie du pied touche l'anneau extérieur, le compétiteur est considéré comme étant en dehors de la zone et **ne reçoit aucun point pour la station d'atterrissage**. (Exemple: un pied sur la ligne du cercle extérieur et le deuxième pied en dehors du cercle extérieur ne marque aucun point). (Voir Guide de référence rapide du Déplacement) **(2024)**.
- 3.7.6 **Le compétiteur peut recevoir jusqu'à 4 points supplémentaires s'il atterrit en position debout sur la cible. Le compétiteur doit atterrir avec les deux pieds plantés et en contrôle. Lorsqu'un compétiteur atterrit avec un pied, ce pied doit rester dans la même position - mais peut changer d'orientation - jusqu'à ce que le deuxième pied soit posé, moment auquel le score sera déterminé. Un compétiteur peut atterrir à l'extérieur de la cible avec le pied de contact initial et ensuite entrer dans la cible pour augmenter les points; cependant, si le compétiteur tente d'augmenter les points en déplaçant le pied de contact initial, aucun point de bonus d'atterrissage (anneau intérieur/extérieur) ne sera attribué. (2024)**
- 3.7.7 Le temps s'arrête lorsque le candidat est au sol, en position debout, en équilibre et que sa corde et son nœud autobloquant sont détachés du harnais.

3.8. Pointage de l'épreuve du travail à la corde (80 points possibles)

- 3.8.1 Il doit y avoir trois ou cinq juges pour l'épreuve du travail à la corde. Lorsque cinq juges sont disponibles, les plus haut et plus bas pointages

seront rejetés, et la moyenne des trois pointages résiduels constituera le pointage officiel.

- 3.8.2 Jusqu'à 50 points pourront être attribués par les juges, et jusqu'à 30 points pour le temps.
- 3.8.3 Aucun point ne peut être marqué si la tâche n'a pas été accomplie. Pour recevoir les points de la tâche à accomplir pour les différentes stations, les compétiteurs doivent accomplir toutes les tâches selon les règles 3.3.1, 3.4.1, 3.5.1, 3.6.1 et 3.7.1.
- 3.8.4 Des points de pénalité peuvent être attribués en raison de diverses infractions, notamment pour ne pas avoir utilisé sa longe correctement, ne pas avoir émis un avertissement audible, ne pas avoir utilisé le bon côté de l'émondoir, ne pas avoir utilisé ses deux mains sur l'émondoir ou ne pas l'avoir replacé correctement.
- 3.8.5 Les juges accordent des points discrétionnaires à chaque station en fonction du rendement. Les points sont gagnés pour une performance juste, bonne ou exceptionnelle. Aucun point n'est gagné pour une performance non sécuritaire ou inférieure à la moyenne (voir les directives de notation sur le Guide de référence rapide).
- 3.8.6 Le compétiteur le plus rapide marque 30 points.
- 3.8.7 Le compétiteur suivant reçoit une déduction de 1 point des 30 points initiaux pour chaque tranche de 10 secondes de son temps excédant le temps le plus rapide.
- 3.8.8 Si un compétiteur n'a pas fini le parcours dans le temps limite ou n'a pas sonné la cloche de chacune des stations, il ne recevra aucun point de temps pour l'épreuve et ne recevra que les points accumulés jusqu'à ce point. Les points discrétionnaires des juges peuvent être assignés jusqu'à la fin du temps limite.
- 3.8.9 En cas d'égalité des points, c'est le compétiteur le plus rapide qui gagne.

3.9. Pénalités

Pénalités obligatoires

Une pénalité systématique de 3 points et un avertissement clair et audible seront donnés par le juge en chef de l'épreuve à chacune des violations suivantes :

- 3.9.1 Défaut d'utiliser la longe de positionnement correctement lorsque requis.
- 3.9.2 Défaut d'émettre un avertissement audible
- 3.9.3 Défaut d'utiliser le bon côté de l'émondoir pour faire retentir la cloche.
- 3.9.4 Défaut de replacer l'émondoir correctement.
- 3.9.5 Défaut d'utiliser ses deux mains sur l'émondoir.

Pénalités discrétionnaires

Une pénalité de 3 points et un avertissement clair et audible seront donnés par le juge en chef de l'épreuve pour les infractions suivantes (sauf indication contraire):

- 3.9.6 Balancement incontrôlé ou dangereux.
- 3.9.7 Défaut de maintenir une tension sur le système de montée ou déplacement au-dessus du point d'ancrage.
- 3.9.8 Comportement antisportif (voir règle 1.2.1)
- 3.9.9 Manœuvre dangereuse (voir règle 1.2.3).

Pénalité pour avoir cassé une branche

- 3.9.10 Casser une branche d'un diamètre supérieur à celui désigné par le juge en chef avant le début de la compétition donne lieu à une pénalité de 1 point, sauf si le juge en chef considère que la casse de branche n'est pas due au compétiteur ou que celui-ci n'a pas appliqué de pression particulière sur la branche. Jusqu'à deux pénalités de 1 point peuvent être appliquées, la troisième branche cassée entraînera la disqualification. (Voir règle 1.3.1.)

3.10. Disqualification

Disqualifications systématiques

Un compétiteur sera disqualifié par le juge en chef de l'épreuve pour les infractions suivantes:

- 3.10.1 Avoir échappé une pièce d'équipement lors d'un travail en hauteur
- 3.10.2 Avoir laissé de l'équipement dans l'arbre mis à part la corde préinstallée.
- 3.10.3 Avoir brisé une branche d'un diamètre supérieur à celui désigné par le juge en chef avant l'épreuve, sauf si le juge en chef considère que la rupture de branche n'est pas due au compétiteur ou que celui n'a pas appliqué de pression particulière sur la branche (2022).
- 3.10.4 Ne pas s'être assuré dans l'arbre avec au moins un point d'attache.
- 3.10.5 Retard de plus de 5 minutes à l'épreuve.
- 3.10.6 Pour avoir mis l'égoïne dans sa bouche.
- 3.10.7 Pour un comportement inapproprié. (voir règle 1.2)
- 3.10.8 Une seconde pénalité discrétionnaire.
- 3.10.9 Une deuxième offense de la non-utilisation de la longe de positionnement de travail lorsque requis.
- 3.10.10 Une deuxième infraction pour ne pas avoir émis d'avertissement audible.
- 3.10.11 Défaut d'être équipé de tous les équipements nécessaires une fois l'épreuve commencée, conformément à la règle 1.1.9.

Chapitre 4. Épreuve du secours aérien

4.1. Résumé de l'épreuve

Le Secours aérien est une épreuve chronométrée qui teste la capacité des compétiteurs grimper **en toute sécurité** vers un grimpeur blessé (**représenté par un mannequin de sauvetage**) incapable de redescendre par ses propres moyens et à le ramener sécuritairement au sol. La configuration de l'épreuve est identique pour tous les compétiteurs. **(2024)**

Le juge en chef présentera aux compétiteurs la situation du blessé et le scénario avant de commencer l'épreuve (voir les exemples de scénarios à l'annexe 3). Le scénario de sauvetage explique les blessures et les détails de la situation du grimpeur.

Le compétiteur **devrait** effectuer une évaluation des risques, une évaluation avant la montée, et une évaluation des dommages sur place, et devrait utiliser toutes les techniques appropriées pour veiller à ce que le processus de sauvetage n'aggrave pas la situation. Le grimpeur blessé (le mannequin) devrait être ramené au sol en toute sécurité, avec soin, et le plus efficacement possible. **(2024)**

Le compétiteur est le premier répondant sur les lieux et prend la responsabilité des opérations de secours, du contrôle du site, des dangers potentiels et devra contacter les services d'urgence.

Configuration de l'épreuve

Le grimpeur blessé doit peser entre 60 et 80 kg (132 à 176 lb) et est placé dans l'arbre dans un système de grimpe réglementaire à une hauteur préférablement de moins de 7,5 m (25 pi). Le compétiteur doit accéder au houppier de l'arbre grâce à une corde préinstallée se situant au moins 4,5 m (15 pi) du blessé. Le compétiteur aura 5 minutes pour réaliser cette épreuve.

✦ Au Québec, le temps alloué pour l'épreuve sera déterminé en fonction du scénario.

4.2. Règles de l'épreuve du secours aérien

4.2.1 Chaque compétiteur doit être équipé et utiliser les équipements suivants :

- un casque de sécurité de montée approuvé,
- des lunettes de sécurité approuvées,
- un harnais d'élagueur-grimpeur approuvé,
- une longe de positionnement de travail approuvée, et
- des vêtements et des chaussures appropriés

4.2.2 Pour accéder à l'arbre, le compétiteur doit utiliser la corde préinstallée.

4.2.3 Le compétiteur ne peut pas utiliser la corde du blessé pour grimper et descendre de l'arbre.

- 4.2.4 Le compétiteur doit redescendre le grimpeur blessé avec la corde de ce dernier ou sur une autre corde que celle du compétiteur sauf si la règle 4.2.5 s'applique.
- 4.2.5 Pendant l'installation de l'épreuve, lorsqu'un **mannequin** de sauvetage est utilisé et équipé d'un système indépendant de protection contre les chutes approuvé, il faudra se référer à la règle 4.2.6 pour l'installation. Dans ce cas, le grimpeur blessé ou victime (le mannequin) pourra être transféré et descendu sur le système de montée du compétiteur. Le point d'ancrage doit être suffisamment solide pour supporter les **forces anticipées** du grimpeur et de la **victime**. Avant que le système de montée de la **victime (mannequin)** ne soit détaché, une friction supplémentaire doit être ajoutée au système de montée du compétiteur dans le but de gérer en toute sécurité le poids anticipé. **(2024)**
- 4.2.6 Le système de protection contre les chutes doit :
- être utilisé et attaché dorsalement au harnais complet,
 - respecter ou dépasser la norme de sécurité minimale acceptée par l'industrie,
 - fournir une protection adéquate contre les chutes en cas de chute du mannequin, et
 - être testé avant l'événement.
- 4.2.7 Le compétiteur devra émettre un avertissement audible clair **de descente (i.e. « Stand Clear »)** avant de descendre sécuritairement l'élagueur blessé au sol. **(2024)**
- 4.2.8 Lorsque le compétiteur a été appelé par les juges, ces derniers demandent au compétiteur s'il a des questions concernant l'épreuve et on lui rappelle les règles de l'épreuve.
- 4.2.9 Le chronomètre est déclenché par le juge en chef qui donne le signal de départ au compétiteur.
- 4.2.10 Le compétiteur doit rester connecté à une corde d'ascension ou à sa longe de positionnement de travail autre que celle du mannequin durant toute la durée de l'épreuve.
- 4.2.11 Le compétiteur peut utiliser la corde d'accès préinstallée ou transporter une autre corde d'accès dans l'arbre (voir règle 1.3.1).
- 4.2.12 Le temps s'arrête lorsque le compétiteur a descendu sécuritairement le grimpeur blessé (le mannequin) au sol et qu'il **l'a complètement détaché pour le transporter**. Dans le cas du scénario décrit à la règle 4.2.5, **le compétiteur ne peut pas modifier les systèmes de protection contre les chutes de l'épreuve. (2024)**
- 4.2.13 Si un compétiteur a écoulé le temps prévu avant d'avoir détaché l'élagueur blessé de son harnais, il doit arrêter le sauvetage et suivre les instructions du juge en chef.

- 4.2.14 Un compétiteur qui ne parvient pas à terminer dans les délais sera rappelé au sol. Le compétiteur ne reçoit des points que pour les tâches accomplies dans le délai prévu. Le compétiteur est toujours admissible à recevoir des points dans n'importe laquelle des 5 sections de la feuille de pointage, même si toutes les tâches pertinentes à cette section n'ont pas été accomplies.
- 4.2.15 Si un compétiteur accède à l'arbre en utilisant une technique d'ascension NON approuvée pour la descente ou pour le mouvement latéral, il devra se longer s'il y a lieu, puis s'attacher à l'aide d'une attache approuvée pour la grimpe avant de se déplacer latéralement dans l'arbre. La distance maximale autorisée latéralement, avant que le compétiteur ne s'attache à une attache approuvée pour la grimpe sera prédéterminée par le juge en chef en début d'épreuve. Le non-respect de cette règle sera considéré comme une manœuvre dangereuse.

4.3. Pointage de l'épreuve du secours aérien (50 points possibles)

- 4.3.1 Il doit y avoir trois ou cinq juges pour l'épreuve du secours aérien. Lorsque cinq juges sont disponibles, le pointage le plus bas et le pointage le plus haut seront rejetés, et une moyenne des trois pointages résiduels constituera le pointage officiel.
- 4.3.2 Jusqu'à 50 points au total peuvent être accordés dans les 6 sections. Chaque section vaut entre 7 et 16 points comme expliqué ci-dessous.

Évaluation des risques et plan du sauvetage	7	points
Ascension et déplacement vers le grimpeur blessé (2024)	7	points
Évaluation et prise en charge de le grimpeur blessé (2024)	16	points
Descente	10	points
Atterrissage	10	points

- 4.3.3 En cas d'égalité, c'est le compétiteur ayant le temps le plus rapide qui l'emporte.

4.4. Pénalités

Pénalité obligatoire :

Une pénalité de trois (3) points et un avertissement clair et audible seront donnés par le juge de l'épreuve pour chacune des infractions suivantes :

- 4.4.1 Défaut d'émettre un avertissement audible lorsque cela est nécessaire (excluant la descente avec le **mannequin (2024)**)

Pénalités discrétionnaires :

Une pénalité de trois (3) points et un avertissement clair et audible seront donnés par le juge de l'épreuve pour chacune des infractions suivantes :

- 4.4.2 Omission de maintenir une tension sur le système de montée ou déplacement au-dessus du point d'ancrage.
- 4.4.3 Balancement incontrôlé ou dangereux.
- 4.4.4 Mouvement à grande vitesse ou dangereux.
- 4.4.5 Mouvement latéral excessif lors de l'utilisation d'un système d'ascension non approuvé pour la descente ou le mouvement latéral (voir 4.2.15).
- 4.4.6 Comportement antisportif (voir règle 1.2.1)
- 4.4.7 Acte dangereux (voir règle 1.2.3)

Pénalités pour avoir brisé une branche

- 4.4.8 Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point. Jusqu'à deux pénalités de 1 point seront autorisées, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas dû à une force inutile appliquée à la branche. Une troisième branche cassée dans la gamme de diamètres spécifiée entraînera la disqualification. (Voir règle 1.3.1.)

4.5. Disqualification

Disqualifications systématiques :

Un compétiteur sera disqualifié par le juge en chef de l'épreuve pour les infractions suivantes :

- 4.5.1 Chute d'une pièce d'équipement lors d'un travail en hauteur.
- 4.5.2 Omission de conserver un point d'attache dans l'arbre sur au moins un point d'ancrage.
- 4.5.3 Retard de plus de 5 minutes à l'épreuve.
- 4.5.4 Comportement inapproprié (voir règle 1.2).
- 4.5.5 Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, à moins qu'il soit déterminé par le juge en chef de l'épreuve que la rupture n'était pas due à une force inutile appliquée à la branche.
- 4.5.6 Modification du système antichute indépendant du **grimpeur blessé. (2024)**
- 4.5.7 Omission de gérer sécuritairement la friction requise du poids additionnel du mannequin.
- 4.5.8 Mettre l'égoïne dans sa bouche.
- 4.5.9 Une deuxième pénalité discrétionnaire.
- 4.5.10 Défaut d'être équipé de tous les équipements nécessaires une fois l'épreuve commencée, conformément à la règle 1.1.9.

Chapitre 5. Épreuve du lancer de sac

5.1. Résumé de l'épreuve

L'épreuve du lancer de sac est une épreuve chronométrée qui teste l'habileté d'un compétiteur à placer des ficelles de lancer et des cordes d'ascension dans un arbre. Le compétiteur doit placer sa ficelle de lancer ou sa corde d'ascension à travers deux des huit cibles définies. Les cibles peuvent être situées dans un seul arbre, quatre de chaque côté; ou dans plusieurs arbres pourvu qu'il y ait deux groupes distincts de quatre cibles. Chaque compétiteur a droit à un nombre illimité de lancers dans un délai de 6 minutes, mais il ne peut marquer des points qu'une seule fois dans chaque ensemble de cibles. Un seul lancer peut être utilisé pour marquer sur chaque ensemble de cibles, à condition que les deux cibles puissent être complètement isolées.

Les ficelles et cordes peuvent être manipulées dans l'arbre. Cela inclut le fait d'attacher ensemble plus d'une ficelle de lancer ou une corde d'ascension. Les ficelles ou cordes supplémentaires utilisées pour des techniques de manipulation seront enlevées de l'arbre avant l'interruption du temps sinon le compétiteur sera pénalisé d'un point pour chaque ficelle ou corde supplémentaire laissée dans l'arbre. (voir règle 5.4.5 pour plus de détails sur les cordes sans pointage.)

Des points additionnels peuvent être obtenus pour l'installation d'une corde d'ascension de chaque côté de l'arbre. La valeur de ces points additionnels dépend de la difficulté de la cible atteinte. L'installation d'une corde dans la cible de 9 points vaut 4 points. Voir la règle 5.3.6 pour les points qui peuvent être obtenus lors de l'installation d'une corde d'ascension.

Un point supplémentaire peut être accordé par le juge en chef de l'épreuve pour des techniques innovantes ou exceptionnelles pendant l'épreuve.

Option de corde fixe récupérable pour les compétiteurs

Les compétiteurs auront la possibilité d'ajouter un système d'ancrage canopée SRS à leur corde d'ascension réussie pour obtenir 2 points supplémentaires par côté d'arbre(s) (voir annexe 5).

Le compétiteur peut également amasser des points de temps qui sont basés sur l'efficacité. Le compétiteur doit enregistrer un pointage dans chaque ensemble de cibles pour être admissible aux points de temps. Pour des informations sur la répartition des points de temps, voir la règle 5.3.7.

5.2. Règles de l'épreuve du lancer de la ficelle

5.2.1 **Il est de la responsabilité du compétiteur** d'être équipé et d'utiliser :

- un casque de sécurité de montée approuvé,
- des lunettes de sécurité approuvées,
- des vêtements et des chaussures appropriés

- 5.2.2 **Les compétiteurs disposeront de 6 minutes pour mettre en place et terminer l'épreuve, à moins qu'une autre limite de temps ne soit fixée à la discrétion du juge en chef de l'épreuve. (2024)**
- 5.2.3 Les compétiteurs peuvent utiliser jusqu'à trois ficelles de lancer, jusqu'à deux cordes de montée et **des cordes pour aider à la récupération des « canopy anchor ».** (2024)
- 5.2.4 Le compétiteur peut se faire prêter de l'équipement ou utiliser sa propre ficelle de lancer ou corde d'ascension si celles-ci ont été approuvées par les juges.
- 5.2.5 Le compétiteur prévient les juges quand il est prêt et attend que le juge en chef lui donne le signal du départ, le chronomètre se déclenche alors.
- 5.2.6 **La ficelle ou la corde de montée doit être lancée à la main depuis la zone de lancer prédéterminée. Il est interdit d'utiliser des dispositifs tels que des lance-pierres (slingshots) ou d'autres dispositifs mécaniques.** (2024)
- 5.2.7 Le compétiteur peut lancer dans la cible qu'il veut, dans l'ordre qu'il le désire, autant de fois qu'il le souhaite et la ficelle de lancer ou la corde d'ascension peut être manipulée jusqu'à l'obtention de la position voulue. Si la ficelle de lancer est à l'extérieur de la cible et qu'une corde d'ascension est attachée et utilisée pour manipuler la ficelle de lancer dans la cible, les points pour la ficelle de lancer seront attribués si elle est enregistrée avant la fin du temps imparti et si le lancer satisfait aux exigences de la règle 5.3.1. **Une baguette de maintien approuvée (Flip stick) peut être utilisée pour manipuler la ficelle de lancer ou la corde de montée dans la zone cible.** (2024). La zone cible comprend la largeur du ruban (du bord extérieur à l'autre bord extérieur). Si une corde d'ascension est lancée, elle marque des points à la fois pour le lancer et l'installation une fois que les conditions ci-dessus ont été remplies.
- 5.2.8 Lorsque les juges ont reçu l'ordre d'enregistrer un lancer, celui-ci ne peut pas être modifié.
- 5.2.9 Le chronomètre final est enregistré quand le compétiteur a installé avec succès ses deux cordes d'ascension dans le ou les arbres, lorsque le compétiteur le réclame ou quand le temps est expiré.
- 5.2.10 Dans le cas d'une égalité, c'est le temps du compétiteur le plus rapide qui l'emporte. Dans le cas d'une égalité des temps, un deuxième bris d'égalité sera utilisé: le premier temps enregistré et validé l'emporte.

- 5.2.11 Le premier temps enregistré est comptabilisé seulement dans le cas du deuxième bris d'égalité. Le premier temps enregistré est déterminé par la demande du compétiteur de valider son lancer, que ce soit sa ficelle de lancer ou sa corde d'ascension.
- 5.2.12 Un compétiteur dont la corde d'ascension se détache et tombe de la ficelle de lancer avant qu'elle ne soit placée dans la zone cible et déclarée légale ne sera pas disqualifié pour avoir laissé tomber un équipement.
- 5.2.13 Si la ficelle de lancer n'a pas été déclarée légale avant que la corde d'ascension ne tombe, le compétiteur peut relancer la ficelle de lancer ou la corde d'ascension sur le même ensemble de cibles.
- 5.2.14 Un compétiteur qui n'a pu atteindre la cible et faire valider un lancer de ficelle et le rattacher à la corde d'ascension en a fini sur ce côté de cible. Le compétiteur recevra des points uniquement pour sa ficelle valide.
- 5.2.15 Le compétiteur doit installer au moins une corde d'ascension sur une des cibles dans le temps prévu. Le compétiteur qui n'installe pas de corde d'ascension sera pénalisé de 3 points par rapport au score accumulé avant l'expiration du temps. **Le score le plus bas possible est 0. (2024)**
- 5.2.16 **Toutes les cordes qui ne marque pas de point et qui sont encore dans l'arbre à la fin de l'épreuve du compétiteur subiront une pénalité de 1 point par corde. Ceci ne s'applique pas à la (aux) corde(s) qui est (sont) activement travaillée(s) par le compétiteur lorsque le temps est écoulé, tant que la (les) corde(s) est (sont) immédiatement récupérable(s) sans délai, comme déterminé par le chef juge de l'événement. (2024)**
- 5.2.17 Si la ficelle ou la corde d'un compétiteur est dans la zone de pointage d'une cible, elle doit être enregistrée auprès du juge en chef de l'épreuve par le compétiteur en disant «score» avant que le compétiteur ne procède à un autre lancer. Si la ficelle ou corde n'est pas enregistrée auprès du juge en chef de l'épreuve avant le prochain lancer, elle ne peut être enregistrée et compter pour des points plus tard dans l'épreuve du compétiteur. Pour gagner des points du même côté de l'arbre, le compétiteur doit tirer sa ficelle de lancer hors de l'arbre ou utiliser une ficelle de lancer différente et relancer.
- 5.2.18 Si le poids du lancer ou la corde d'ascension quitte la zone de la cible durant un lancer, pendant qu'elle est manipulée ou enlevée d'un arbre, une pénalité de 3 points sera attribuée. Une deuxième offense entraînera une disqualification de l'épreuve.
- 5.2.19 Le compétiteur devra émettre un avertissement audible clair et attendre la confirmation du juge en chef de l'épreuve avant de lancer ou d'enlever sa ficelle et le poids y étant attaché. Le compétiteur devra aussi prévenir avant la manipulation de la ficelle s'il y a un risque que le poids tombe au

sol. À défaut de ne pas avoir émis un avis clair et audible, une pénalité de 1 sera appliquée pour chaque infraction à cette règle. (Voir règle 5.4.8)

5.3. Pointage de l'épreuve du lancer de la ficelle (35 points possibles)

- 5.3.1 Un lancer est considéré comme légal et marque des points seulement lorsque:
- la ficelle de lancer ou la corde d'ascension est isolée à l'intérieur de la cible (c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autres parties de l'arbre entre les cordes),
 - le compétiteur, qui est debout sur le sol, tient les deux extrémités de la corde (ficelle de lancer ou corde d'ascension), et
 - le compétiteur a demandé au juge en chef de l'épreuve d'enregistrer le lancer.
- 5.3.2 Si la ficelle n'est pas enregistrée auprès du juge en chef de l'épreuve avant le lancer suivant, elle ne pourra pas être enregistrée et comptabilisée ultérieurement dans l'épreuve.
- 5.3.3 Lorsqu'il est demandé par le compétiteur d'enregistrer un lancer, le juge en chef de l'épreuve déterminera si le lancer répond aux critères de la règle 5.3.1.
- 5.3.4 Si le juge en chef de l'épreuve décide qu'un lancer n'est pas légal, le compétiteur sera informé de la raison de cette décision. Il est de la responsabilité du compétiteur de s'assurer que le juge en chef de l'épreuve a accepté le lancer comme légal.
- 5.3.5 Le compétiteur peut faire valider par les juges un maximum de deux lancers: un pointage par groupe de cibles.
- 5.3.6 La plus haute (ou plus difficile) des cibles vaut 9 points, les cibles du milieu valent respectivement 7 et 5 points. La cible la plus basse (ou la plus facile) compte pour 3 points.
- 5.3.7 Des points additionnels peuvent être accordés pour l'installation d'une corde d'ascension au-dessus d'une cible de chaque série. L'installation d'une corde d'ascension au-dessus de la cible valant 9 points vaut 4 points, un lancer de 7 points vaut 3 points, un lancer de 5 points vaut 2 points et un lancer de 3 points vaut 1 point.
- 5.3.8 **Un compétiteur peut marquer un maximum de 18 points (9 de chaque côté de l'arbre) pour avoir atteint les cibles et un maximum supplémentaire de 8 points (4 de chaque côté de l'arbre) pour avoir installé des cordes de montée. (2024)**
- 5.3.9 **Les compétiteurs auront la possibilité d'installer un ancrage canopée SRS à la corde d'ascension réussie pour obtenir 2 points supplémentaires par couleur de cibles. (2024)**
- **Le système d'ancrage canopée SRS doit pouvoir être récupéré**

par le compétiteur immédiatement à la fin de l'épreuve. Si le système n'est pas récupérable, aucun point d'installation de corde ne sera attribué. Le compétiteur sera crédité pour une corde réussie si celle-ci a été validée correctement. (Voir la règle 5.4.5 concernant les cordes qui ne marquent pas de points). (2024)

- Aucun connecteur métallique n'est permis pour l'ancrage canopée SRS.
- Les noeuds doivent être convenablement noués, confectionnés et mis en place.
- Afin de garantir la sécurité et l'efficacité de cette épreuve, les noeuds d'ancrage de canopée SRS sont limités aux éléments suivants :
 - Ligne médiane
 - Papillon alpin (*Alpine Butterfly*)
 - Noeud de chaise double (*Bowline on a Bight*)
 - Noeud en huit double (*Figure 8 on a Bight*)
 - Fin de corde
 - Noeud de chaise simple avec amarrage Yosemite (*Bowline with Yosemite tie-off*)
 - Noeud en huit recadré (*Retraced Figure 8*)
- Si un compétiteur n'est pas en mesure d'utiliser l'un de ces noeuds, il doit se référer à la règle 2.3.5.
- Une fois qu'un compétiteur a marqué avec sa corde, il doit décider s'il veut installer un système SRS avant de continuer. Il ne peut pas retourner sur une corde qui a déjà été marquée pour tenter un système SRS. (Voir la règle 5.2.17 concernant les scores déclarés). (2024)
- Il n'y a pas de pénalité pour ne pas avoir installé un ancrage SRS. (2024)

5.3.10 Un compétiteur peut également marquer des points de temps pour son efficacité. **Le nombre maximum de points pour l'efficacité du temps est de 4.** Les points de temps sont attribués comme suit: (2024)

- 4 points - a terminé l'épreuve en 4:00.00 minutes ou moins.
- 3 points - a terminé l'épreuve entre 4:00.01 et 4:30.00 minutes
- 2 points - l'épreuve est terminée entre 4:30.01 et 5:00.00 minutes
- 1 point - a terminé l'épreuve entre 5:00.01 et 5:30.00 minutes
- 0 point - a terminé l'épreuve en plus de 5:30.00 minutes

- 5.3.11 Un point bonus supplémentaire peut être accordé par le juge en chef de l'épreuve pour la démonstration d'une technique exceptionnelle ou innovante.
- 5.3.12 Le classement final d'un concurrent est basé sur son score. Le total de points le plus élevé détermine le vainqueur.
- 5.3.13 Dans le cas, d'une égalité au pointage, c'est le compétiteur qui a été le plus rapide qui gagne. Si les temps sont identiques, c'est le compétiteur qui a marqué des points en premier qui gagne.

Exemple de pointage:

Compétiteur A

Le *compétiteur A* marque 9 points pour avoir atteint la cible la plus élevée, 4 points pour avoir installé une corde d'ascension sur le premier côté, et 5 points additionnels pour avoir atteint la cible du milieu de l'autre côté de l'arbre. Il reçoit toutefois une pénalité de 1 point pour ne pas avoir émis un deuxième avis clair et audible et n'a pu compléter l'épreuve et installer une corde d'ascension dans le temps imparti.

Le *compétiteur A* marque: $9 + 4 + 5 - 1 = 17$ points

Temps 6:00 minutes

Compétiteur B

Le *compétiteur B* marque 7 points pour avoir atteint la cible du milieu et 3 points additionnels pour avoir passé sa corde d'ascension du premier côté. Par la suite, il marque 5 points pour avoir atteint la cible du milieu de l'autre côté de l'arbre et marque 2 points additionnels pour avoir passé sa corde d'ascension dans la seconde zone de cibles.

Le *compétiteur B* termine son épreuve en 4:24.00 minutes et mérite 3 points de temps.

Le *compétiteur B* marque: $7 + 3 + 5 + 2 + 3 = 20$ points en 4:24.00 minutes.

Compétiteur C

Le compétiteur C marque 9 points pour avoir atteint la cible supérieure du premier côté de l'arbre et marque 9 points supplémentaires pour avoir atteint la cible supérieure de l'autre côté, mais il n'a pas le temps d'installer une corde d'ascension. Le compétiteur C reçoit une pénalité de 3 points pour ne pas avoir installé une corde d'ascension.

Le compétiteur C marque $9 + 9 - 3 = 15$ points et un temps de 6:00:00 minutes.

Compétiteur D:

Le *compétiteur D* marque 9 points pour avoir atteint la cible la plus élevée et marque 4 points additionnels pour avoir installé la corde d'ascension dans la cible

Le compétiteur D a décidé d'installer un système d'ancrage canopée SRS pour 2 points supplémentaires. En se déplaçant vers le deuxième côté de l'arbre, le compétiteur se retrouve alors avec une ligne de lancer coincée, qui ne peut pas être retirée, mais il rebondit et marque 5 points pour un lancer dans la cible centrale inférieure.

À ce stade, le compétiteur D demande au juge en chef de l'épreuve d'arrêter le temps. Le compétiteur D reçoit une pénalité de 1 point pour la ligne laissée dans l'arbre.

Le compétiteur D obtient $9 + 4 + 2 + 5 - 1 = 19$ points

Temps 5:46.00 minutes.

Le classement final est donc 1er = B, 2e = D, 3e = A et 4e = C

5.4. Pénalités

Pénalités discrétionnaires

Les infractions suivantes peuvent entraîner une pénalité de 1 point:

5.4.1 Conduite antisportive (voir règle 1.2.1)

5.4.2 Acte non sécuritaire (voir règle 1.2.3)

Pénalités pour avoir brisé une branche

5.4.3 Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point. Jusqu'à deux pénalités de 1 point seront permises, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas dû à une force inutile appliquée à la branche. Une troisième branche cassée dans la gamme de diamètres spécifiée entraînera la disqualification. (Voir règle 1.3.1.)

Pénalités systématiques

Un compétiteur sera pénalisé pour les infractions suivantes:

5.4.4 Trois (3) points pour ne pas avoir installé de corde d'ascension.

5.4.5 Un (1) point pour chaque corde qui ne marque pas de point laissée dans l'arbre une fois le temps écoulé. Ceci ne s'applique pas à la ou aux cordes qui sont activement travaillées par le compétiteur lorsque le temps est écoulé, tant que la (les) corde(s) puisse(nt) être récupérée(s) immédiatement et sans délai, tel que déterminé par le juge en chef de l'épreuve.

- 5.4.6 Trois (3) points lorsqu'une pochette ou une corde d'ascension atterrit hors de la zone de la cible. Une deuxième infraction entraînera la disqualification de l'épreuve.
- 5.4.7 Pénalité de 1 point pour le bris d'une branche d'un diamètre désigné par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition. Jusqu'à deux pénalités de 1 point seront autorisées, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas dû à une force inutile appliquée à la branche. Une troisième branche brisée dans la plage de diamètres spécifiée entraînera la disqualification. (Voir règle 1.3.1.)
- 5.4.8 Un compétiteur sera pénalisé pour chaque manquement à émettre un avertissement audible et à recevoir la confirmation du juge en chef de l'épreuve avant de lancer ou d'enlever une ficelle avec un poids de lancer attaché. La première fois qu'un compétiteur omet de donner un avertissement sonore, le juge en chef de l'épreuve avertira le compétiteur, l'identifiera comme un avertissement verbal et aucune pénalité ne sera imposée. Les deuxième et troisième infractions entraîneront des pénalités d'un (1) point et seront signalées de manière audible par le juge en chef de l'épreuve. La quatrième infraction entraînera la disqualification.

5.5. Disqualification

Disqualification systématique :

Un compétiteur sera disqualifié pour les raisons suivantes :

- 5.5.1 Retard de plus de 5 minutes à l'épreuve.
- 5.5.2 Deux lancers hors zones (ficelle de lancer avec pochette attachée ou corde d'ascension).
- 5.5.3 Troisième infraction pénalisée pour défaut d'avertissement audible.
- 5.5.4 Conduite inappropriée. (voir règle 1.2)
- 5.5.5 Une troisième offense pour avoir brisé une branche d'une certaine classe de diamètre préalablement déterminée par le juge en chef au début de la compétition. (voir règle 1.3.1)
- 5.5.6 Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, sauf s'il est déterminé par le juge en chef de l'épreuve que le bris n'est pas dû à une force inutile appliquée à la branche.

Chapitre 6. Épreuve de la montée rapide sécurisée

6.1. Résumé de l'épreuve

La montée rapide sécurisée teste l'habileté du participant à monter dans un arbre à une hauteur de 18 mètres (60 pi), à l'aide d'un système d'ascension assuré attaché de façon sécuritaire. L'épreuve est chronométrée et le participant doit atteindre et sonner une cloche située dans le haut de l'arbre dans le moins de temps possible. Il peut y avoir plus d'une cloche dans l'arbre pour indiquer le parcours, dans ce cas, le grimpeur doit sonner toutes les cloches pour compléter cette épreuve.

6.2. Règles de l'épreuve de la montée rapide sécurisée

- 6.2.1 **Il est de la responsabilité de chaque compétiteur** d'être équipé et d'utiliser: **(2024)**
- un casque de sécurité de montée approuvé,
 - des lunettes de sécurité approuvées,
 - un harnais d'élagueur-grimpeur approuvé,
 - des vêtements et des chaussures appropriés
- 6.2.2 Le compétiteur doit être **assuré** par une corde d'ascension approuvée, un nœud autobloquant ou un système d'assurance en tout temps. Un technicien compétent se chargera de l'assurance du compétiteur durant l'ascension.
- 6.2.3 Le compétiteur avisera les juges lorsqu'il est prêt et attendra que le juge en chef de l'épreuve lui fasse signe que les chronométreurs sont prêts à commencer.
- 6.2.4 Les juges enclencheront les chronomètres lorsque le deuxième pied du compétiteur quitte le sol.
- 6.2.5 Les juges arrêteront les chronomètres lorsque le compétiteur fera retentir la dernière cloche avec sa main.
- 6.2.6 Le compétiteur doit suivre le parcours préindiqué et être assuré en tout temps.
- 6.2.7 Après avoir fait son épreuve, le compétiteur doit ramener la corde d'assurance dans la même trajectoire pour le compétiteur suivant.
- 6.2.8 Lorsque c'est un technicien qui assure le grimpeur depuis le sol, ce dernier ne peut utiliser la partie de la corde d'ascension à laquelle il est attaché à son harnais. Si cette partie de la corde d'ascension est utilisée par le compétiteur, il recevra un avertissement. En cas de récurrence une disqualification s'appliquera.
- 6.2.9 Le compétiteur peut utiliser la section de la corde d'ascension (dormant de la corde) à partir de la poulie jusqu'au sol pour l'aider à progresser, ou les cordes misent exclusivement dans l'arbre pour faciliter la montée.

- 6.2.10 Certaines branches peuvent être marquées avec de la rubalise pour indiquer un point au-delà duquel le compétiteur ne peut pas toucher. Une première infraction de toucher au-delà de ces marques entraînera une pénalité d'un (1) point. Une deuxième infraction entraînera la disqualification.
- 6.2.11 Le compétiteur qui casse une branche plus grosse que le diamètre maximum prédéterminé peut être disqualifié à la discrétion des juges.

6.3. Pointage de l'épreuve de la montée rapide sécurisée (10 points possibles)

- 6.3.1 Il doit y avoir trois (3) ou cinq (5) chronomètres pour l'épreuve de la montée libre sécurisée. Lorsque cinq chronomètres sont utilisés, les plus haut et plus bas temps enregistrés seront rejetés, et la moyenne des trois temps résiduels constituera le temps officiel.
- 6.3.2 Cette épreuve est basée uniquement sur le temps.
- 6.3.3 Le compétiteur plus rapide est le gagnant et reçoit 10 points.
- 6.3.4 Les pointages des autres compétiteurs sont calculés en soustrayant le temps le plus rapide (en secondes) du temps de chacun des autres compétiteurs.
- 6.3.5 Pour chaque 2 secondes de différence, 1 point (des 10 points possibles) est déduit du pointage du compétiteur.

Exemple de pointage:

Le compétiteur le plus rapide a effectué le parcours en 2 minutes et 27,46 secondes (147,46 secondes).

Le second plus rapide a effectué le parcours en 2 minutes 41,82 secondes (161,82 secondes).

Différence de temps: 14,36 secondes = 7,18 points de déduction.

Le premier compétiteur reçoit 10 pt.

Le second compétiteur reçoit 2,82 pt (10 - 7,18).

6.4. Pénalité

Pénalités discrétionnaires:

Un compétiteur pourra recevoir une pénalité de 1 point à la discrétion des juges pour les raisons suivantes:

- 6.4.1 Comportement antisportif (voir règle 1.2.1)
- 6.4.2 Acte dangereux. (voir règle 1.2.3)

Pénalité pour bris de branche:

- 6.4.3 Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera

une pénalité de 1 point. Jusqu'à deux pénalités de 1 point chacune seront imposées, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas dû à une force inutile appliquée à la branche. Une troisième branche cassée dans la gamme de diamètres spécifiés entraînera la disqualification. (Voir règle 1.3.1.)

Pénalité systématique :

L'infraction suivante entraînera une pénalité de 1 point :

- 6.4.4 Toucher la branche au-delà du rubalise.

6.5. Disqualification

Disqualification systématique :

Un compétiteur pourra être disqualifié pour les raisons suivantes :

- 6.5.1 Utiliser une deuxième fois le brin montant de la corde d'ascension (voir la règle 6.2.8).
- 6.5.2 Échapper une pièce d'équipement lorsqu'en hauteur.
- 6.5.3 Ne pas rester assuré.
- 6.5.4 Retard de plus de 5 minutes à l'épreuve.
- 6.5.5 Comportement inapproprié. (voir règle 1.2)
- 6.5.6 Toucher la branche une deuxième fois au-delà du rubalise.
- 6.5.7 Défaut d'être équipé de tous les équipements nécessaires une fois l'épreuve commencée, conformément à la règle 1.1.9.

6.6. Disqualification discrétionnaire :

Un compétiteur pourra être disqualifié à la discrétion du juge en chef de l'épreuve pour les raisons suivantes :

- 6.6.1 Balancement dangereux et incontrôlé.
- 6.6.2 Sauter ou bondir, créant un relâchement excessif.
- 6.6.3 Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, sauf s'il est déterminé par le juge en chef de l'épreuve que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche.

Chapitre 7. Épreuve de l'ascension

7.1. Résumé de l'épreuve

L'épreuve d'ascension évalue la capacité du compétiteur à utiliser efficacement et en toute sécurité son système d'ascension sélectionné et approuvé. L'épreuve évalue l'efficacité du compétiteur à attacher le système de montée à la (aux) corde(s) d'accès, à monter jusqu'à la cloche et à transférer dans un système de descente. La descente ne fait pas partie de l'épreuve. Les points sont gagnés pour la vitesse ainsi que pour l'atteinte des objectifs de sécurité prédéterminés.

Configuration de l'épreuve:

La hauteur peut être réglée de 12 à 25 m (39 pi 4,5 po à 82 pi et 0,25 po). La cloche de fin d'épreuve doit être installée à une distance de 38 cm (15 po) horizontalement de la corde du compétiteur.

La corde d'assurance de l'épreuve devrait être installée à une distance de 38 à 60 cm (15 à 24 po) de la corde de montée principale. (2024)

Trois temps seront enregistrés: le temps d'installation (fixation du système d'ascension à la (aux) corde(s) d'ascension et **essai** sur corde), le temps de l'ascension (montée du sol à la hauteur prédéterminée), et le temps de transition du système d'ascension au système de descente.

Tous les compétiteurs (hommes et femmes) montent à la même hauteur prédéterminée.

Les systèmes d'ascension motorisés ne peuvent pas être utilisés pendant l'épreuve.

Les cordes d'ascension peuvent être réglées en trois configurations (Annexe 7) sur un point d'attache abaissable. N'importe quelle combinaison de dispositif mécanique et de cordage noué approuvé pendant l'inspection des équipements peut être utilisée dans un système d'ascension.

Les systèmes, y compris les systèmes de secours, seront examinés et approuvés verbalement par le juge en chef de l'épreuve d'ascension ou le technicien en chef lors de l'inspection de l'équipement. Si une clarification est nécessaire, le compétiteur devra faire la démonstration de son système d'ascension et/ou de son système de secours. (2024)

Tous les systèmes d'ascension doivent être approuvés et conformes à la règle 2.3.1. (2024)

Les cordes d'ascension doivent être attachées à un point d'attache abaissable, contrôlé par un technicien au sol utilisant une corde de transport. **Un système d'assurance et de contre-assurance** doit être en place. (2024)

7.2. Règles de l'épreuve d'ascension

- 7.2.1 **Il est de la responsabilité du compétiteur** d'être équipé et d'utiliser : **(2024)**
- un casque de montée avec jugulaire approuvé
 - des lunettes de sécurité approuvée
 - **un harnais d'élagueur-grimpeur approuvé avec capacité de positionnement de travail et/ou de suspension est requis (2024)**
 - un harnais antichute équipé d'un anneau dorsal approuvé (sera fourni pour être porté sous le harnais du grimpeur si nécessaire).
 - un système d'ascension et un système de descente approuvé
 - des vêtements et chaussures appropriés.
- 7.2.2 Chaque compétiteur peut configurer la (les) corde(s) d'ascension dans n'importe quel format de son choix sur un point d'attache inférieur, comme indiqué dans l'annexe 7. Le point d'attache peut être abaissé pour chaque compétiteur pour les fins d'approbation de l'installation. Le compétiteur peut utiliser la ou les cordes préinstallées pour l'épreuve ou la (les) remplacer par la (les) corde(s) de son choix dûment approuvée(s) lors de l'inspection des équipements.
- 7.2.3 Le compétiteur **doit** être équipé d'un **système d'assurage/de secours** pendant l'ascension.
- **Si un compétiteur utilise son propre système de secours approuvé, il doit être attaché à la corde d'assurage de l'événement. Le système d'assurage et de contre-assurage de l'événement ne doit pas être utilisé et doit pendre librement. Tout poids nécessaire doit être ajouté pendant le temps d'installation de l'événement pour obtenir des points.**
 - **Une attention particulière sera portée à l'utilisation correcte du système de contre-assurage, notamment à la tension correcte de la corde de montée (voir règle 2.3.18).**
 - **Si le système de secours n'est pas adéquat, cela sera considéré comme un acte dangereux. (2024)**
- 7.2.4 Le compétiteur doit maintenir la corde d'assurage attachée au harnais en tout temps lorsqu'il est en hauteur.
- 7.2.5 Le technicien doit effectuer un test pour démontrer l'efficacité et l'ajustement de l'équipement d'assurage avec le compétiteur attaché. **Si un assurage automatique est utilisé, il aura été testé avant le début de l'épreuve. (2024)**
- Le système d'assurage/de contre-assurage de l'épreuve doit :**
- être utilisé et attaché dorsalement au harnais complet,
 - être conforme ou supérieur à une norme de sécurité minimale acceptée par l'industrie,
 - fournir une protection anti-chute adéquate au cas où

le système d'ascension principal du compétiteur serait défaillant, et être testé avant l'épreuve et si le technicien en chef de l'épreuve le juge nécessaire ou si le compétiteur le demande, avec le compétiteur attaché. (2024)

- 7.2.6 Le compétiteur peut avoir son système d'ascension, y compris les composants non-ÉPI, assemblé comme désiré, mais rien ne peut être attaché à la corde d'ascension avant le début de l'épreuve. Aucun système ne peut être ajouté à la corde d'ascension que le juge en chef de l'épreuve n'ait donné le signal (Ex. : ajouter une pochette de lancer ou autre ou nouer un nœud dans la corde d'ascension). Tout système de corde mobile doit être muni d'un nœud d'arrêt installé au bout de la corde avant que le compétiteur effectue la mise en place de son système d'ascension.

Temps d'installation

- 7.2.7 Le compétiteur doit commencer l'épreuve à partir d'un cercle de 1 mètre de diamètre marqué au sol. Le centre du cercle doit être à 3 mètres (environ 10 pieds) de la corde d'ascension.
- 7.2.8 Le compétiteur avise le juge en chef de l'épreuve lorsqu'il est prêt et attend qu'il signale que les chronométreurs et les techniciens sont prêts à continuer.
- 7.2.9 Trois temps doivent être enregistrés pour l'installation. Les chronométreurs démarrent le chronomètre au signal du juge en chef de l'épreuve.
- 7.2.10 Lorsque le juge en chef de l'épreuve dit « Go », le compétiteur sort du cercle et attache son système d'ascension à la ou aux corde(s) d'ascension. Le compétiteur doit attacher et configurer le système d'ascension au complet, y compris les ascendeurs de genou/pied, les boucles de pieds, les harnais de torse, les attaches, le système de secours, etc. Le compétiteur effectue ensuite un test sur corde en soulevant les deux pieds du sol et en éloignant les deux bras de son corps, en veillant à ce que le poids du corps soit placé dans le système d'ascension, et non aux composants accessoires. Cela signalera au technicien en chef de l'épreuve que le compétiteur a terminé la configuration. Aucune partie du corps du compétiteur ne peut être en contact avec le sol pendant l'essai sur corde.
- Des points supplémentaires peuvent être gagnés pour l'incorporation d'un système de secours (voir règle 7.3.8).
- 7.2.11 Les chronométreurs arrêtent le chronomètre au signal du technicien en chef de l'épreuve, tel que signalé par le compétiteur tenant les bras à l'extérieur et retirant les deux pieds du sol.

- 7.2.12 Une fois le temps arrêté, le technicien en chef de l'épreuve confirme que l'installation est correcte.
- 7.2.13 Si l'installation n'est pas correcte, par exemple si le système ne tient pas ou si les composants de sécurité ne sont pas connectés, les points de temps ne seront pas attribués.
- 7.2.14 Si des composants de survie ne sont pas attachés ou ne sont pas configurés correctement, une pénalité systématique de 3 points sera donnée, en plus de la perte des points de temps d'installation. Il est de la responsabilité du compétiteur d'assurer une configuration correcte et complète avant de signaler au technicien en chef de l'épreuve.
- 7.2.15 Une fois le système validé, le compétiteur peut redescendre au sol. À ce moment, il a la possibilité d'ajuster son système (ceci inclut tout poids ajouté à la corde), avant de commencer son ascension chronométrée. Aucun composant du système configuré et préapprouvé ne peut être modifié à ce moment. Si des changements doivent être effectués (par exemple l'ajout d'un ascendeur de pied, d'un harnais de torse, d'attaches, de gants, etc.), le compétiteur perd les points de temps d'installation.
- **Si un composant se désengage pendant la mise en place, il ne peut pas être réengagé à moins que sa fonction ne soit conforme à la conception du fabricant (par exemple, le point d'attache de la poitrine du SRS Akimbo). (2024)**
- 7.2.16 Le temps accordé pour la configuration est de 90 secondes.
- 7.2.17 Un compétiteur qui ne termine pas la mise en place dans le temps imparti (90 secondes) sera arrêté et ne recevra que les points accumulés. (2024)

Temps d'ascension

- 7.2.18 Le compétiteur avise le juge en chef de l'épreuve lorsqu'il est prêt et attend le signal que les chronométreurs et les techniciens sont prêts à continuer.
- 7.2.19 Trois temps doivent être enregistrés pour l'ascension. Les chronométreurs démarrent le chronomètre lorsque le deuxième pied du compétiteur quitte le sol.
- 7.2.20 Les chronométreurs arrêtent le chronomètre lorsque le compétiteur sonne la cloche avec sa main.
- 7.2.21 Le temps accordé pour l'ascension est de 90 secondes.
- 7.2.22 **Un compétiteur qui ne termine pas l'ascension dans le temps imparti (90 secondes) sera arrêté et ne recevra que les points accumulés. (2024)**

Temps pour la transition de système

- 7.2.23 Trois temps doivent être enregistrés pour la transition réussie vers un système de descente. Les chronométrateurs démarrent le chronomètre de « **changement de système** » lorsque le compétiteur sonne la cloche au sommet de la montée (**ce même coup de cloche arrête le temps de « montée ».** (2024)
- 7.2.24 Après avoir sonné la cloche, le compétiteur doit passer à son système de descente approuvé. Tous les composants du système susceptibles d'entraver la descente doivent être détachés du compétiteur ou de la corde d'ascension, de sorte qu'il puisse descendre (ex. : les ascendeurs de pied doivent être détachés de la corde d'ascension, mais les ascendeurs peuvent être laissés sur la corde au-dessus du compétiteur s'ils sont détachés du compétiteur). Une violation de cette règle entraînera la perte des points de temps de transition.
- 7.2.25 Tous les composants du système d'ascension doivent être solidement fixés à la corde d'ascension ou au compétiteur, tel que défini à l'annexe 5. **L'équipement de descente doit être correctement fixé au compétiteur ou attaché à la corde d'ascension avant de sonner la cloche pour la deuxième fois. Les bloqueurs laissés sur la ou les cordes d'ascension doivent être en position fermée. Le non-respect de cette règle entraînera la perte des points de temps de transition. Le compétiteur recevra une pénalité systématique de 3 points notifiée par le technicien dans l'arbre.** (2022)
- 7.2.26 Les chronométrateurs arrêtent le chronomètre lorsque le compétiteur sonne la cloche une deuxième fois.
- 7.2.27 Une fois que le technicien dans l'arbre a vérifié le système de descente, le compétiteur doit récupérer tous les composants laissés sur la corde d'ascension. Lorsque le compétiteur signale son intention de descendre à l'assureur, il peut le descendre à une vitesse sécuritaire.
- 7.2.28 La descente n'est pas une partie chronométrée de l'épreuve.

7.3. Notation de l'épreuve d'ascension (25 points possibles)

- 7.3.1 Pour chaque section enregistrée, trois chronomètres sont utilisés. Le temps est enregistré au centième de seconde.
- 7.3.2 Pour les temps d'installation, jusqu'à 2 points de temps peuvent être attribués en fonction du temps d'achèvement. Les points de temps sont attribués comme suit :
- 2 points – complété en 24,99 secondes ou moins
 - 1 point – complété en 25,00 à 49,99 secondes
 - 0 point – complété en 50,00 à 89,00 secondes

- 7.3.3 Pour les temps de transition, jusqu'à 2 points de temps peuvent être attribués en fonction du temps d'achèvement. Les points de temps sont attribués comme suit:
- 2 points – complété en 4,99 secondes ou moins
 - 1 point – complété en 5,00 à 12,99 secondes
 - 0 point – complété en 13,00 secondes ou plus
- 7.3.4 Pour l'ascension, la moyenne des trois temps est le temps final. Le compétiteur ayant le temps d'ascension le plus rapide recevra 19 points.
- 7.3.5 Les pointages des compétiteurs restants sont calculés en soustrayant le temps du compétiteur le plus rapide (en secondes) des temps de chacun des autres compétiteurs.
- 7.3.6 Pour chaque différence de temps de 1 seconde entre ces pointages, 1 point (sur les 19 points possibles) sera déduit du score du compétiteur

Exemple de notation :

- Le compétiteur le plus rapide (A) complète l'ascension en 0:12,49 secondes.
- Le deuxième compétiteur le plus rapide (B) termine l'ascension en 0:13,33 secondes.
- Différence de temps = 0:13,33 - 0:12,49 = 0,84 seconde = 0,84 point de déduction.
- Le compétiteur le plus rapide reçoit 19 points.
- Le deuxième compétiteur le plus rapide reçoit 18,16 points (19-0,84) pour l'ascension.

- 7.3.7 Jusqu'à 2 points supplémentaires peuvent être gagnés pour l'incorporation d'un système de secours (back-up) **au sein** d'un système d'ascension (voir l'annexe 5 pour la définition de **système de secours**). **(2024)**
- 1 point gagné si le système de secours est rattaché à la même corde d'ascension que le système primaire d'ascension
 - 2 points gagnés si le système de secours est attaché à une deuxième corde d'ascension (2022)

- 7.3.8 En cas d'égalité, le compétiteur ayant le temps d'ascension le plus rapide gagne.

7.4. Pénalités

Pénalité discrétionnaire :

Un compétiteur recevra une pénalité de 3 points et un avertissement pour les infractions suivantes:

- 7.4.1 Conduite antisportive (voir règle 1.2.1).

7.4.2 Acte dangereux (voir règle 1.2.3).

7.4.3 **Manque de tension dans le système de secours. (2024)**

Pénalité systématique :

Une pénalité de 3points sera infligée pour l'une des infractions suivantes :

7.4.4 La falsification ou l'interférence avec les composants du système de protection antichute.

7.4.5 Empêcher le bon fonctionnement d'un dispositif mécanique.

7.4.6 Placer les mains au-dessus d'un Prusik de Footlock.

7.4.7 Composants antichute mal configurés ou détachés pendant la partie chronométrée de l'épreuve.

7.4.8 Ne pas sécuriser l'équipement avant de sonner une deuxième fois la cloche de transition.

7.5. Disqualification

Disqualification systématique

Un compétiteur sera disqualifié pour les infractions suivantes :

7.5.1 Une deuxième pénalité systématique.

7.5.2 Pour avoir échappé une pièce d'équipement au sol lorsqu'en hauteur

7.5.3 Défaut de rester assuré **(lorsqu'en hauteur) (2024)**

7.5.4 Retard de plus de 5 minutes pour l'épreuve.

7.5.5 Comportement inapproprié. (voir règle 1.2)

7.5.6 Défaut d'être équipé de tous les équipements nécessaires une fois l'épreuve commencée, conformément à la règle 1.1.9.

7.5.7 **Manque flagrant de tension dans le système de secours. (2024)**

Chapitre 8. Le Défi des maîtres

8.1. Résumé de l'épreuve

Le défi des maîtres est l'épreuve finale de la compétition au cours de laquelle les hommes et les femmes ayant obtenu les meilleurs résultats lors du tour préliminaire s'affrontent pour le titre. Le défi des maîtres est conçu pour évaluer, en une seule épreuve, l'équilibre général du compétiteur, ses techniques et sa maîtrise des compétences combinées testées dans les épreuves préliminaires. **Si le Défi des Maîtres ne peut pas être complété, se référer à la règle 2.1.3. (2024)**

Lors de l'épreuve, au signal du juge en chef, un compétiteur entre dans la zone de travail désignée avec tout son équipement. Le compétiteur est ensuite jugé sur son évaluation de l'arbre, l'installation de l'équipement de grimpe, l'ascension dans l'arbre, la planification de l'itinéraire vers tous les stations de travail dans le houppier de l'arbre, la descente finale de l'arbre, la récupération de l'équipement et la communication que le grimpeur a eue avec le personnel au sol pendant la grimpe.

Chaque compétiteur doit montrer sa capacité à grimper efficacement dans l'arbre. Comme pour le travail à la corde, il doit traverser en douceur et en toute sécurité le houppier de l'arbre avec une précision disciplinée jusqu'à plusieurs stations de travail, se positionner à chaque station de travail pour effectuer **des tâches à deux mains, puis** sortir de l'arbre et récupérer tout le matériel dans l'arbre de manière contrôlée. Un temps maximum pour terminer l'épreuve est déterminé à l'avance. Chaque compétiteur peut accumuler des points tout au long de son parcours de grimpe, le temps global de l'épreuve étant un élément du pointage. **(2024)**

8.2. Règles du défi des maîtres

8.2.1 **Il est de la responsabilité du compétiteur** d'être équipé et d'utiliser : **(2024)**

- un casque de sécurité de montée approuvé,
- des lunettes de sécurité approuvées,
- une égoïne et un fourreau approuvés,
- un harnais d'élagueur-grimpeur approuvé ou un harnais antichute équipé d'une attache dorsale approuvé,
- une longe de positionnement de travail approuvée,
- des vêtements et chaussures appropriés

8.2.2 Avant que le compétiteur ne commence son épreuve, tout son équipement doit être placé à un endroit déterminé dans le périmètre de l'épreuve. Le compétiteur ne pourra pas utiliser de matériel situé hors du périmètre de l'épreuve une fois que le chronomètre est enclenché.

- 8.2.3 Tout le matériel doit répondre aux exigences de la règle 2.3.1.
- 8.2.4 Le nombre de compétiteurs sélectionnés pour le défi des maîtres dépend du nombre total de participants à la compétition dans chaque division. Pour une compétition avec 30 compétiteurs ou moins: 3 candidats peuvent participer au défi des maîtres; pour une compétition de 31 à 40: 4 candidats, pour des compétitions avec plus de 40: 5 candidats. Des exceptions peuvent être faites avec l'approbation du comité organisateur du championnat, avant le début de la compétition et annoncées à tous.
- ✦ Au Québec, le ratio de participants au Défi des maîtres masculin est de 1 par tranche de 6 participants inscrits à la compétition. La représentante féminine ayant obtenu le plus haut pointage aux épreuves préliminaires prendra également part au Défi des maîtres. Dans le cas où il y aurait plus de six (6) participantes, un Défi des maîtres féminin sera tenu selon les mêmes ratios que le défi des maîtres masculin. Des exceptions peuvent être faites avec l'approbation du comité organisateur, avant la compétition et annoncées à tous.
- 8.2.5 Si l'un des compétiteurs désignés n'est pas en mesure de participer au défi des maîtres, c'est le compétiteur avec le plus haut pointage suivant dans le classement qui pourra participer en tant que remplaçant, à la discrétion du juge en chef de l'événement.
- 8.2.6 Lorsque les compétiteurs au défi des maîtres ont été désignés, le juge en chef de l'épreuve décide de l'ordre de passage des compétiteurs. **Le compétiteur ayant le total de points préliminaires le plus élevé choisit en premier. La deuxième sélection est faite par le compétiteur ayant le total de points préliminaires le plus élevé dans la division alternative. La sélection alterne dans l'ordre d'arrivée, en fonction des totaux de points préliminaires, jusqu'à ce que l'ordre soit établi. (2024)**
- 8.2.7 Les compétiteurs seront tenus à l'écart de l'épreuve en attendant leur passage. Ils ne pourront ni voir ni entendre ce qui se passe jusqu'à ce qu'il soit temps pour chaque compétiteur de faire son épreuve.
- 8.2.8 Un compétiteur ne devra pas écouter de témoignages ou des commentaires à propos du passage d'un autre compétiteur avant son propre passage, mais peut assister après qu'il ait complété son épreuve. Par exemple, le second compétiteur ne pourra pas regarder le premier, mais le premier pourra regarder le passage du suivant, **et ainsi de suite. (2024)**
- 8.2.9 Le juge en chef **de l'épreuve** doit établir un temps limite pour que le compétiteur puisse se préparer, installer sa corde d'ascension, faire

sa montée et enlever tout son équipement de montée de l'arbre. Ce temps doit être établi et annoncé avant que ne débute l'épreuve.

- 8.2.10 Le chronomètre démarre au signal du juge en chef de l'épreuve et lorsqu'il avise le compétiteur de procéder.
- 8.2.11 Le chronomètre s'arrête lorsque le compétiteur revient au sol et enlève tout son équipement installé durant son épreuve (dont les ficelles à lancer et ses pochettes, ses cordes d'ascension, son matériel d'assurage et autre outillage de grimpe). L'équipement est considéré comme étant enlevé lorsqu'il n'est plus en contact avec l'arbre.
- 8.2.12 Si un compétiteur ne finit pas l'épreuve dans le temps imparti, les points accumulés jusqu'à ce moment-là deviennent son pointage. Un compétiteur sera rappelé au sol par le juge en chef de l'épreuve si le temps limite est écoulé ou si les normes de sécurité ne sont pas respectées.
- 8.2.13 Si un compétiteur n'enlève pas tout son équipement dans l'arbre dans le temps imparti, une pénalité de 20 points s'appliquera.
- 8.2.14 L'épreuve est chronométrée afin d'évaluer la productivité globale. Le classement préliminaire sera pris en compte pour départager les compétiteurs en cas de score identique. Si les classements préliminaires sont identiques, le temps du Défi des maîtres est le dernier critère de départage.
- 8.2.15 Les cordes d'ascension préinstallées ne sont pas autorisées dans cette épreuve.
- 8.2.16 Un compétiteur recevra 10 points s'il installe sa ficelle de lancer au premier lancer. Chaque lancer supplémentaire coûtera 2 points de moins, le cinquième lancer vaut donc 2 points. Les lancers additionnels ne recevront aucun point. Si plus d'une corde d'ascension ou d'accès est placée par le compétiteur, seuls les points pour l'installation de la ficelle de lancer seront accordés pour la première corde d'ascension ou la corde d'accès installée.
- 8.2.17 L'arbre est divisé en quatre sections pour l'installation de la ficelle de lancer. Le compétiteur recevra 4 points pour l'installation dans la section la plus haute et 1 point pour la section la plus basse. Si le compétiteur a besoin de plus de cinq lancers pour installer sa ficelle de lancer, il ne recevra aucun point lié à la hauteur.
- 8.2.18 Un compétiteur peut recevoir jusqu'à 2 points supplémentaires à la discrétion des juges pour une technique innovante ou une aptitude démontrée lors de l'installation de la ficelle de lancer. Un compétiteur ayant effectué plus de cinq lancers pour installer sa ficelle de lancer peut recevoir des points additionnels si applicables.

- 8.2.19 Le compétiteur devra émettre un avertissement clair et audible et recevoir la confirmation du juge en chef de l'épreuve avant de lancer ou enlever sa ficelle de lancer et la pochette y étant attachée. Un avertissement clair et audible doit aussi être entendu avant qu'il y ait manipulation de la ficelle de lancer lorsqu'il y a une possibilité de retrait accidentel du poids de lancer. La première fois qu'un compétiteur n'émet pas d'avertissement audible, le juge en chef de l'épreuve l'identifiera comme un avertissement verbal sans pénalité. Jusqu'à deux pénalités de 1 point **doivent être prononcées** de façon audible par le juge en chef de l'événement. La troisième infraction pénalisée **doit entraîner** la disqualification. **(2024)**
- 8.2.20 Si la ficelle de lancer avec la pochette quitte la zone délimitée du défi des maîtres que ce soit lors du lancer, de la manipulation ou de la désinstallation dans l'arbre, **une pénalité de 3 points doit être prononcée de façon audible** par le juge en chef de l'épreuve **pour la première infraction**. Une deuxième infraction entraînera la disqualification de l'épreuve. **(2024)**
- 8.2.21 Le compétiteur doit émettre un avertissement audible clair avant de sonner la cloche à chaque station ou de lancer chaque bâton.
- 8.2.22 Un compétiteur recevra jusqu'à 10 points à chaque fois qu'il complètera une station :
- a. Station de l'égoïne: faire retentir la cloche à l'aide de son égoïne.
 - b. Station du lancer de la branche: le compétiteur doit faire retentir la cloche avec son égoïne en premier et ensuite lancer la branche dans une cible désignée. S'il a échoué, le compétiteur peut lancer une deuxième ou un troisième bâton. Un seul lancer sera comptabilisé. Faire sonner la cloche vaut 4 points et un lancer du bâton réussi vaut 6, 4 ou 2 points supplémentaires, pour un maximum de 10 points. Aucun point ne sera accordé si le compétiteur n'a pas fait sonner la cloche avant le lancer de sa branche. Voir règle 3.4 pour la dimension de la branche et les dimensions de la cible.
 - c. Station du fil de plomb gradué: le compétiteur tentera de faire sonner la cloche avec son égoïne sans que le fil de plomb dépasse les marqueurs. Les marqueurs de hauteur gradués vaudront 4, 7 et 10 points. Si le poids dépasse le marqueur le plus éloigné du plomb, le compétiteur ne recevra aucun point pour avoir complété l'activité avec succès à cette station (section F sur la feuille de pointage).
- 8.2.23 Le compétiteur **doit être** disqualifié en cas de perte de matériel lorsqu'il est dans l'arbre. Lorsque le compétiteur est au sol durant l'épreuve (installation ou enlèvement de ses cordes ou de son équipement dans l'arbre par exemple), le matériel qui tombe au sol

n'entraînera pas de disqualification automatique. Ces actions devront être jugées dans les sections appropriées sur la feuille de pointage.

**(c'est-à-dire une mauvaise conduite ou un acte dangereux).
(2024)**

- 8.2.24 L'utilisation en toute sécurité d'équipements tels que les sacs à lancer et divers dispositifs de réduction de la friction devrait être récompensée. Un compétiteur qui retire de l'arbre un équipement (par exemple, des sacs de lancer, des dispositifs de réduction de la friction, des cordes) de manière incontrôlée ou dangereuse doit être pénalisé. Il doit être laissé à l'appréciation des juges que les infractions soient considérées comme accidentelles ou intentionnelles et que les pénalités soient imposées en conséquence. Un acte dangereux peut entraîner la disqualification (mauvaise conduite). **(2024)**

8.3. Pointage du défi des maîtres (jusqu'à 300 points possibles)

- 8.3.1 Il y aura trois ou cinq juges durant l'épreuve du défi des maîtres. Lorsqu'il y a possibilité d'avoir cinq juges, les plus haut et plus bas pointages enregistrés seront rejetés, et la moyenne des trois pointages résiduels constituera le pointage officiel.
- 8.3.2 Les juges évaluent les actions des compétiteurs à partir du début du temps officiel jusqu'à ce que le compétiteur complète toutes les stations, qu'il soit redescendu au sol et qu'il ait enlevé tout son équipement installé dans l'arbre durant l'épreuve; que le temps imparti soit écoulé ou qu'il soit disqualifié.
- 8.3.3 Un compétiteur reçoit des points uniquement pour les tâches qui ont été accomplies dans le délai imparti. Si le temps de compétiteur est écoulé, il devrait recevoir des points dans n'importe laquelle des sections de pointage tentées, même si toutes les tâches pertinentes à cette section n'ont pas été accomplies.
- 8.3.4 Les feuilles de pointage sont attribuées à chaque juge pour chaque compétiteur.
- 8.3.5 Les points des épreuves préliminaires ne se transfèrent pas au défi des maîtres. Le grand gagnant de la compétition sera le compétiteur ayant le plus de points au défi des maîtres. Pour les bris d'égalité, voir la règle 8.2.14.

8.4. Pénalités

Pénalités systématiques

Le compétiteur sera pénalisé pour les infractions suivantes :

- 8.4.1 Une déduction de 20 points sera appliquée pour ne pas avoir récupéré tout son équipement à l'intérieur du temps limite.

- 8.4.2 Une pénalité de 1 point pour chaque défaut d'émettre un avertissement audible avant de lancer ou enlever une ficelle de lancer avec le poids attaché (incluant les dispositifs mécaniques). La première infraction donnera lieu à un avertissement verbal de la part du juge en chef de l'épreuve. Les infractions suivantes entraîneront des pénalités de 1 point.
- 8.4.3 Une pénalité de 3 points pour le défaut d'émettre un avertissement audible lorsque cela est nécessaire en hauteur.

Pénalités discrétionnaires (déterminées par les juges)

- 8.4.4 Un compétiteur peut recevoir une déduction allant jusqu'à 5 points pour les cas suivants: action dangereuse, mauvaise performance ou mauvaise technique.

Pénalités discrétionnaires (déterminées par le juge en chef de l'épreuve)

Une pénalité de 3 points et un avis clair seront donnés pour chacune des infractions suivantes:

- 8.4.5 Balancement non contrôlé.
- 8.4.6 Omission de maintenir une tension sur le système de montée ou déplacement au-dessus du point d'ancrage.
- 8.4.7 Mouvement à grande vitesse ou mouvement dangereux.

Pénalité pour le bris d'une branche

- 8.4.8 Briser une branche d'un diamètre supérieur à celui désigné par le juge en chef avant l'épreuve entrainera une pénalité de 1 point qui **devra être prononcée de manière audible**. Jusqu'à deux pénalités de 1 point seront autorisées, sauf si le juge en chef considère que le bris de branche n'est pas dû à l'application d'une force inutile sur la branche. Un troisième bris de branche dans la fourchette de diamètre spécifiée entrainera la disqualification (voir règle 1.3.1). **(2024)**

Disqualification

8.5. Disqualification systématique

Un compétiteur **doit être** disqualifié pour les infractions suivantes: **(2024)**

- 8.5.1 Pour avoir laissé tomber une pièce d'équipement lorsque dans l'arbre
- 8.5.2 Ne pas être assuré dans l'arbre avec au moins un point d'attache.
- 8.5.3 Quatrième infraction pour avoir omis d'émettre un avertissement audible avant de lancer ou enlever une ficelle de lancer munie d'un poids.
- 8.5.4 Deuxième infraction pour avoir omis d'émettre un avertissement audible lorsque cela est nécessaire en hauteur.

- 8.5.5 Deux lancers (ficelle de lancer munie d'une pochette ou corde d'ascension) qui atterrissent hors de la zone de la cible.
- 8.5.6 Retard à l'épreuve de plus de 5 minutes.
- 8.5.7 Comportement inapproprié (voir règle 1.2).
- 8.5.8 Quitter la zone prédésignée ou faire entrer de l'équipement provenant de l'extérieur de la zone prédésignée une fois que le temps officiel a commencé.
- 8.5.9 Mettre l'égoïne dans sa bouche.
- 8.5.10 Briser une branche plus grosse que la taille maximale prédéterminée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche.
- 8.5.11 Une deuxième pénalité discrétionnaire (telle que déterminée par le juge en chef de l'épreuve).
- 8.5.12 Défaut d'être équipé de tous les équipements nécessaires une fois l'épreuve commencée, conformément à la règle 1.1.9.

8.6. Bonus éventuels

- 8.6.1 Un compétiteur peut recevoir jusqu'à 5 points additionnels à la discrétion du juge pour chacun des cas suivants: (pour un total de 15 points de bonus potentiels)
- Démonstration globale des compétences, style et présentation durant toute la montée.
 - Utilisation de techniques et d'équipements innovants.
 - Démonstration globale de techniques et de pratiques sécuritaires, incluant l'inspection visuelle de l'arbre.

Annexe 1 - Tentative de record du monde

(Mis à jour 2024)

Tentative du record du monde pour l'épreuve d'ascension

Les critères suivants doivent être appliqués pour qu'une section ou une organisation associée mette en place un nouveau record du monde.

1. Le personnel de l'ISA doit être informé à l'avance de la tentative de record mondial. Un juge indépendant qui sera présent sera confirmé à ce stade.
2. Un membre actuel d'un comité de l'ITCC (Règlements, Organisation, Technique, APTCC/ETCC/LATCC/NATCC) agit en tant que juge indépendant.
3. La section ou l'organisation associée qui prend en charge la tentative doit organiser à ses frais la venue d'un membre d'un comité de l'ITCC.
4. Tout l'équipement utilisé par les grimpeurs et les organisateurs doit répondre aux exigences du règlement de l'ITCC.
5. Les règles de l'épreuve de l'Ascension face à face doivent être appliquées. **(Voir règles à l'annexe 2).**
6. Lorsqu'un chronomètre électronique est utilisé, 3 chronomètres manuels additionnels devront enregistrer la tentative en cas de défaillance du système électronique. Dans ce cas, c'est la moyenne des 3 temps qui déterminera le temps. Les trois temps retenus ne doivent pas avoir un écart de plus de 50/100e de seconde entre le plus rapide et le plus lent pour pouvoir être considérés comme valides. Si l'écart entre les temps est plus important, le temps ne pourra pas être officialisé.
7. Lorsqu'il y a utilisation uniquement de chronomètres manuels, il faudra en utiliser 5. Le temps le plus rapide et le temps le plus bas seront écartés. La moyenne des trois temps restants servira de temps officiel. Les trois temps retenus ne doivent pas avoir un écart de plus de 50/100e de seconde entre le plus rapide et le plus lent pour pouvoir être considérés comme valides. Si l'écart entre les temps est en dehors de la plage déterminée, le temps ne pourra pas être officialisé.
8. Un record ne sera pas considéré comme officiel avant que la demande de validation ait été complétée, envoyée à l'agent de liaison de l'ITCC au siège social de l'ISA et signée par le président du comité de l'ITCC.
9. Des photos et des vidéos doivent être utilisées pour documenter les mesures de hauteur vérifiées, avant et après l'ascension.

INTERNATIONAL SOCIETY OF ARBORICULTURE

Demande d'événement pour la tentative de record du monde de l'ascension. La tentative doit être de 15 m (50 pi)

Information sur l'événement

Nom de la section/OA: _____

Nom de l'événement: _____

Adresse de l'événement: _____

État/Province, Pays: _____

Membre du comité ITCC qui sera présent: _____

Date de l'événement: _____

Information de contact

Nom du président de la section/OA: _____

Signature du président de la section/OA: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ (incluant le code international)

Courriel: _____

Nom du président du comité local: _____

Signature du président du comité local: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ (incluant le code international)

Courriel: _____

Faire parvenir cette demande à:
ITCC Staff Liaison
ISA
270, Peachtree Street NW, suite 1900
Atlanta, GA 30303, É.-U.



INTERNATIONAL SOCIETY OF ARBORICULTURE

Tentative de record du monde de l'ascension

Demande de validation

ÉVÈNEMENT

LIEU

DATE

Je demande la validation par l'ISA d'un record du monde masculin ou féminin de 15 mètres (50 pi) de l'Ascension par: _____ (nom du grimpeur/euse)

Signature du président de la section ou du président du comité local du championnat: _____

Date: _____

Je confirme que j'ai vérifié la hauteur du point le plus bas de la cloche avant que la tentative n'ait lieu et que sa hauteur était de _____.

Membre du comité des opérations/règles: _____ Date: _____

Je confirme que le temps électronique que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps vrai et valide.

Signature du chronométrateur électronique

Temps enregistré:

Je confirme que le temps manuel que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps vrai et valide.

Signature du chronométrateur #1

Temps enregistré:

Je confirme que le temps manuel que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps vrai et valide.

Signature du chronométrateur #2

Temps enregistré:

Je confirme que le temps manuel que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps vrai et valide.

Signature du chronométrateur #3

Temps enregistré:

Je confirme que le temps manuel que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps vrai et valide.

Signature du chronométrateur #4

Temps enregistré:

Je confirme que le temps manuel que j'ai enregistré pour cette tentative est un temps vrai et valide.

Signature du chronométrateur #5

Temps enregistré:

Je confirme que j'étais présent lors de cette tentative et vérifie que les temps enregistrés ci-dessus sont corrects pour la tentative effectuée par _____
(nom du grimpeur/de la grimpeuse).

Signature membre du comité des opérations/règles: _____

Date: _____

Tentative de record du monde - Temps moyen enregistré: _____

Nom du grimpeur/ de la grimpeuse: _____	
Adresse: _____	Téléphone: _____
_____	Courriel: _____

OPÉRATIONS / MEMBRE DU COMITÉ DES RÈGLES

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Chronomètre électronique

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Chronomètre manuel #1

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Chronomètre manuel #2

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Chronomètre manuel #3

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Chronomètreur manuel #4

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Chronomètreur manuel #5

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Le processus de validation des records du monde n'est pas terminé tant qu'il n'a pas été revu par le comité ITCC.

À l'usage du comité ITCC seulement

Signature du membre du comité de l'ITCC: _____

Date: _____

Signature du président du comité ITCC: _____

Date: _____

Après vérification, envoyer à :

ITCC Staff Liaison
ISA
270 Peachtree Street NW,
suite 1900
Atlanta, GA, 30303 É.-U.

Envoyer une copie à :

Membres du comité ITCC
Président de la section locale
Président du comité TCC local
Compétiteur

Annexe 2 - Ascension en face à face

(Mis à jour 2024)

L'ascension en face à face est une épreuve autonome qui peut avoir lieu lors de toute compétition organisée selon les règles de l'ISA.

Jusqu'à dix-huit grimpeurs (dont pas plus de douze de la division masculine) participent à l'ascension en face à face. Les grimpeurs sont ceux qui ont réalisé les meilleurs temps dans le volet « ascension » de cette même épreuve. Si les premiers de l'ascension ne souhaitent pas participer à l'ascension en face à face, la place sera offerte au grimpeur le plus rapide suivant, et ainsi de suite.

L'ascension en face à face mesure la capacité d'un compétiteur à effectuer une ascension verticale dans un arbre en utilisant un équipement approuvé pour la protection contre les chutes sur une seule corde. La hauteur est de 15 m (49 pi et 2.5 po) pour tous les compétiteurs de chaque division. Une hauteur de 12 m (39 pi et 4.5 po) peut être utilisée au niveau de la section locale si les contraintes de hauteur sont un problème. L'épreuve est chronométrée et le compétiteur qui obtient le meilleur temps gagne.

Dans l'ascension en face à face, deux grimpeurs s'affrontent en même temps sur des cordes séparées, avec des systèmes de chronométrage séparés.

Règles

- Voir les règles 7.2.1, 7.2.2, 7.2.4, 7.2.5, 7.2.6.
- Le compétiteur attache son système d'ascension, y compris les composants non-ÉPI, à la corde avant le début de l'épreuve; la prépondérance de la corde d'ascension (par exemple, l'ajout d'une pochette ou la réalisation d'un nœud dans la corde d'ascension) est permise pendant l'installation.
- Les compétiteurs informent le juge en chef de l'épreuve lorsqu'ils sont prêts et attendent que le juge en chef de l'épreuve signale que les chronométreurs et les techniciens sont prêts à commencer.
- Lorsque le juge en chef de l'épreuve dit « Go », les deux compétiteurs commencent leur ascension.
- Les chronométreurs arrêtent les chronomètres lorsque les compétiteurs font sonner la cloche au sommet de l'ascension avec leurs mains.
- Le temps est enregistré
- Après avoir sonné la cloche, le compétiteur doit passer à son système de descente approuvé et retourner au sol.

Disqualification

Disqualification systématique

- altérer ou interférer avec les composants de l'équipement de protection

antichute.

- Empêcher le fonctionnement correct d'un dispositif mécanique.
- Mauvaise configuration ou détachement des composants de l'équipement de survie pendant la partie chronométrée de l'épreuve.
- Laisser tomber une pièce d'équipement pendant le travail en hauteur.
- Mauvaise conduite/acte dangereux

Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, trois chronométrages manuels supplémentaires par chronomètre seront pris comme sauvegarde en cas de défaillance du dispositif de chronométrage électronique. Si le dispositif électronique tombe en panne, les trois temps manuels seront additionnés et un temps moyen sera enregistré. Les trois temps manuels enregistrés ne devront pas avoir plus de 50/100e de seconde de différence entre le temps le plus rapide et le plus lent pour être enregistrés. Si les temps se situent en dehors de cette fourchette, aucun temps de record ITCC ne pourra être enregistré.

Lorsque seul le chronométrage manuel est utilisé, cinq chronomètres seront utilisés, et les temps les plus élevés et les plus bas seront écartés. Les trois temps restants seront additionnés, et un temps moyen sera enregistré. Les trois temps manuels enregistrés ne doivent pas avoir plus de 50/100e de seconde de différence entre le temps le plus rapide et le plus lent pour être enregistrés. Si les temps se situent en dehors de cette fourchette, aucun temps de record ITCC ne pourra être enregistré.

SI TOUTES LES EXIGENCES DE L'ANNEXE 1 (TENTATIVE DE RECORD ITCC POUR L'ASCENSION) SONT SATISFAITES, LES TEMPS SERONT ENREGISTRÉS COMME UN RECORD ITCC.

Annexe 3 - Scénarios du secours aérien

(Mis à jour 2024)

Exemples de scénario de l'épreuve de secours aérien

Le comité organisateur devra créer un scénario pour l'épreuve de secours aérien. Ce scénario devra être tenu secret avant le jour de la compétition et ne devra être révélé qu'au moment de la présentation des épreuves.

Les cas suivants sont des exemples possibles de scénario pour le secours aérien :

Exemple 1

Conditions atmosphériques : 35°C (95°F) ensoleillé/taux d'humidité élevé.

Situation : vous réalisez que le grimpeur ne bouge plus.

État du grimpeur : le grimpeur est conscient, il a du mal à respirer et son visage est rouge. Il a aussi des problèmes à communiquer.

Exemple 2

Conditions atmosphériques : 15°C (59°F) nuageux et pluvieux.

Situation : alors qu'il se déplaçait dans l'arbre, le grimpeur a glissé et est tombé. Le déséquilibre a causé un choc rapide et violent sur le tronc.

État du grimpeur : le grimpeur est conscient, mais il se tient le bras gauche. Il a mal et il est incapable de redescendre par ses propres moyens.

Exemple 3

Conditions atmosphériques : 21°C (70°F) ensoleillé

Situation : Alors qu'il travaillait sur un abattage par démontage, le grimpeur s'est coupé l'arrière de la jambe gauche avec sa tronçonneuse.

État du grimpeur : le grimpeur est incapable d'arrêter l'hémorragie.

Annexe 4 - Directives pour les catégories avec un ou deux compétiteurs

(Mis à jour 2024)

Dans le cas où il n'y a seulement qu'un ou deux compétiteurs dans chaque catégorie de la section locale, le prétendant sera considéré comme éligible pour concourir à l'ITCC s'il répond aux critères énumérés ci-dessous. Ces critères doivent être remplis durant la compétition de la section locale.

Dans le cas où il y a trois compétiteurs ou plus (dans l'une ou l'autre des catégories), les exigences suivantes ne s'appliquent pas.

- Le compétiteur doit tenter chacune des cinq épreuves préliminaires et marquer des points dans trois des cinq épreuves.
- Le compétiteur doit réussir au moins deux stations du déplacement (à l'exception de la station d'atterrissage) avant la fin du temps imparti, puis descendre au sol de manière contrôlée et se détacher de son système de montée, démontrant ainsi sa capacité à se déplacer en toute sécurité dans l'arbre.
- Le compétiteur doit tenter la montée du défi des maîtres et, au minimum, établir une corde d'ascension, entrer dans l'arbre et atteindre une station avant que le temps ne soit écoulé.

Le but de ces exigences est d'offrir à tout compétiteur sérieux, quel que soit son degré d'expérience ou le temps passé sur le terrain, la possibilité de relever le défi de la compétition au niveau international.

Annexe 5 - Définitions

(Mis à jour 2024)

Compatible (voir règle 2.3.3) — Bonne interaction fonctionnelle.

Compétent (voir règle 6.2.2) — Avoir la capacité, les connaissances ou les compétences nécessaires pour être en mesure d'accomplir la tâche.

Baguette de maintien (voir règle 5.2.7) — Un bâton en bois ou en fibre de verre d'un diamètre d'environ 12 mm (0,5 po) à 50 mm (2 po) de diamètre et de 75 cm (30 po) à 185 cm (72 po) de longueur. de longueur. (2024)

Système de corde en mouvement (voir la règle 2.2.23) — Système de protection contre les chutes dans lequel un dispositif d'ajustement glisse le long d'une corde d'ascension. La technique à corde doublée (Drdt) ou le système de corde en mouvement en sont des exemples. (Diffère de technique de montée sur corde statique).

Système de corde statique (voir la règle 2.3.23) — Système de protection contre les chutes dans lequel un dispositif d'ajustement glisse le long d'une corde d'ascension statique (diffère du système de corde en mouvement).

Arrimé (voir règle 7.2.24) — Sécurisé, connecté et non détaché, afin d'éliminer la possibilité de chute et de minimiser le balancement excessif.

Système secondaire (voir règle 7.3.8) — Un système ou une configuration supplémentaire utilisé pour doubler un système primaire approuvé. Les systèmes secondaires peuvent être attachés à la même corde d'ascension que le système primaire (p. Ex., Corde, ascendeur mécanique, Prusik ou autre dispositif accepté) ou à une seconde corde d'ascension. Les deux cordes d'ascension sont attachées au même point d'ancrage.

Conduite antisportive (voir règle 1.2.1) — Une action qui viole les règles de conduite généralement acceptées des participants à l'événement.

Positionnement au travail (voir règle 2.3.23) — Technique permettant à une personne de travailler en étant soutenue en tension ou en suspension par un équipement de protection individuelle contre les chutes, de manière à empêcher ou à limiter une chute de hauteur.

Annexe 6 - Guide des techniciens arboricoles

(Mis à jour 2024)

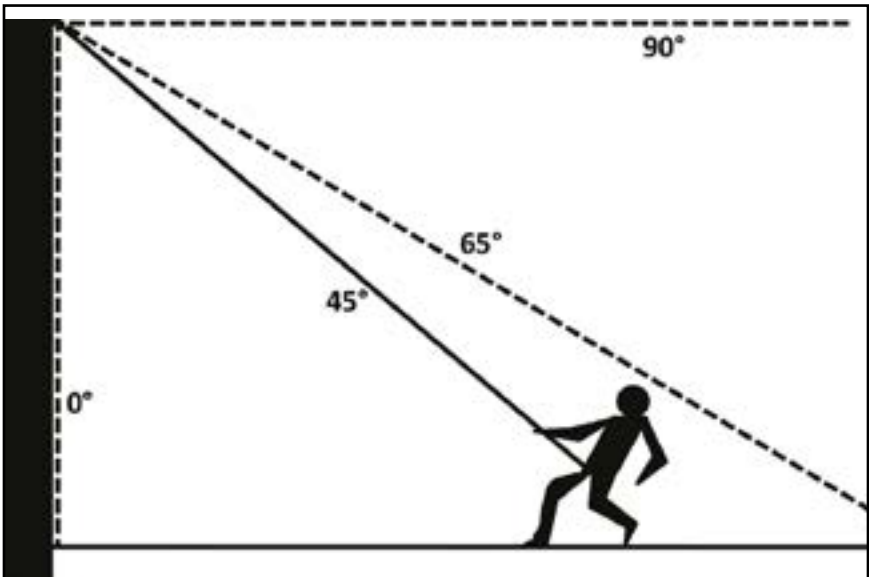
Les informations suivantes doivent être transmises au juge en chef de l'épreuve, aux techniciens en chef de l'épreuve et au juge responsable du pointage par radio :

- preuve de mise en charge du système avant l'utilisation durant toute la montée;
- utilisation de la longe, lorsqu'elle est installée durant le déplacement dans l'arbre;
- mou dans la corde;
- angle de la corde durant le déplacement sur une branche;
- manœuvre dangereuse.

Des informations supplémentaires seront seulement transmises sur demande au sol.

Essayez s.v.p. d'être cohérent de la manière dont vous transmettez les informations entre les compétiteurs.

Transmettez les faits, pas des opinions. Soyez court et concis.



Transmettez l'information lorsque le grimpeur passe le point où n'importe quelle partie de son système de positionnement de travail est à 45° de la verticale.

Annexe 7 - Configuration du système d'attache de l'épreuve d'Ascension

(Mis à jour 2024)

Les informations suivantes doivent être utilisées par l'équipe d'installation tout au long de l'épreuve. Cette configuration fera partie du point d'attache inférieur utilisé par les compétiteurs pour l'ascension.

Pendant l'inspection des équipements, le technicien en chef demandera aux compétiteurs leur configuration préférée et l'enregistrera sur leur feuille de pointage respective. Cette sélection de configuration ne peut pas être modifiée après l'inspection des équipements.

La corde de support (A) est fixée à l'aide d'un nœud en 8 double. Cette corde de support fait partie du système d'ancrage abaissable.

La ou les cordes d'accès peuvent ensuite être attachées dans trois configurations différentes

La corde de secours du compétiteur doit être attachée à la corde de secours de l'épreuve (voir figure 2. Le « hub » peut être remplacé par un anneau normé). (2024)



Figure 1. Déplacement: Une seule corde traverse l'ancrage dans une configuration de corde en mouvement.



Figure 2. Stationnaire simple: Une seule corde attachée à l'aide d'un nœud en 8 simple dans une configuration de corde stationnaire.



Figure 3. Stationnaire double: Deux cordes attachées à l'aide de nœuds en 8 simples dans une configuration de corde stationnaire.

Annexe 8 - Guides de référence rapide

Guide de référence rapide des feuilles de pointage et des juges

Les guides de référence rapide des juges (GRR) sont destinés à être utilisés à la fois comme formation pour les nouveaux juges et comme référence tout au long de la compétition.

Ils ne remplacent PAS le livre des règlements.

Avant le début de la mise en place de la compétition, les juges et les techniciens peuvent se référer au GRR pour voir s'il y a des modifications à apporter à la mise en place, en fonction des changements de règles.

Une fois que les équipes de pointage et que les juges sont formées, ces équipes peuvent utiliser les GRR pour passer en revue les nouvelles règles. Toutes les questions concernant les nouvelles règles ou l'utilisation des feuilles de pointage doivent être faites au président des règles, au juge en chef ou au marqueur en chef. Il est de la responsabilité de tous les juges et marqueurs d'être entièrement familier avec les règles relatives à leur épreuve.

Pendant l'événement, les GRR peuvent être imprimés et collés sur le devant des tablettes à pince afin que les juges puissent s'y référer constamment pour les pénalités et les disqualifications, les spécifications d'atterrissage (Travail à la corde) et les conseils de jugement discrétionnaire (Défi des maîtres).

Guides de référence rapide et Feuilles de pointage



Déplacement

Temps standard de l'épreuve : 5 minutes

Le guide de référence d'entretien des juges est destiné à leur permettre au préalable d'être dynamés. Il ne s'agit pas d'un substitut aux règlements. Veuillez utiliser le guide temps réel dans l'épreuve en direct avec l'équipe de juges afin de vous assurer de la cohérence du jugement durant l'épreuve.

Changement à l'installation.

- Le début de déplacement lateral doit être marqué, la marque doit avoir une largeur minimale de 30 cm (12 po).
- Les lignes indiquent l'orientation que le T1 à prendre lorsque le mouvement dans toutes les directions. CISA recommande d'utiliser un fil à plomb qui redraîne le point horizontalement pour permettre une installation dans toutes les directions. Contacter TDA pour des idées de conception.

Changement aux délimitations.

- 3.2.1** – Il est de la responsabilité du compétiteur d'être équipé et d'utiliser les équipements requis.
- 3.2.1, 3.2.1.1, 3.2.1.1.1, 3.2.1.1.1.1** – Lancer un avertissement sonore (par exemple, « Stand Clear ») avant de détacher l'équipement et de commencer la tâche. L'avertissement sonore n'a besoin d'être lancé qu'une seule fois.
- 3.2.2** – Le juge en chef de l'épreuve doit demander au compétiteur de recueillir correctement l'information avant de continuer (C1) ou de pas faire), et le temps ne doit pas s'arrêter pendant ce processus.
- 3.2.2** – Un compétiteur qui ne tombe pas la corde de laume ou la corde à la main avant de descendre ne recevra aucun point pour avoir accompli la tâche ni aucun point supplémentaire à la station d'atterrissage.
- 3.2.3** – Une marque est placée sur l'aire dans le cadre de la station d'atterrissage. Si le compétiteur touche la marque ou en dessous de celle-ci, il ne recevra pas de points clés à la station d'atterrissage.
- 3.2.3** – Si une partie du pied touche la ligne, le compétiteur est considéré comme étant sorti de la ligne et ne reçoit pas de points pour la station d'atterrissage (exemple : un pied sur la ligne ou sur la corde extérieure et le deuxième pied en dehors du cercle extérieur est noté 0 point).
- 3.2.4** – Les compétiteurs peuvent recevoir jusqu'à 4 points supplémentaires pour avoir atteint en position debout sur la cible. Les compétiteurs doivent atteindre avec les deux pieds joints et dans le cercle. Lorsqu'un compétiteur atteint avec un pied, ce pied doit rester dans la même position, mais peut changer d'orientation jusqu'à ce que le deuxième pied soit posé, moment où le score sera déterminé. Un compétiteur peut atteindre à l'extérieur de la cible avec le pied de contact initial et ensuite entrer dans la cible pour augmenter ses points; cependant, si le compétiteur tente d'augmenter ses points en atterrissant le pied de contact initial, 0 point de la station d'atterrissage (premier atterrissage) sera attribué.

Directives de notation.

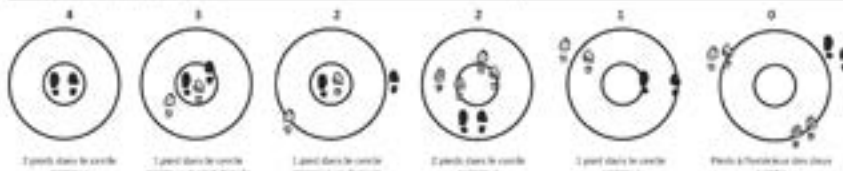
- Le juge en chef de l'épreuve doit annoncer s'il donne une pénalité lorsqu'une réaction peut entraîner une double station.
- Dans les cases dédiées du côté gauche de la feuille de pontage, les points marqués doivent être les mêmes pour tous les juges.
- Pour gagner des points de temps, au minimum, toutes les tâches doivent être complètes. Cocher la case dans le coin supérieur gauche de chaque station au fur et à mesure que le compétiteur termine chaque tâche.
- Si un compétiteur ne termine pas une tâche, il ne gagne ni ne perd aucun point au point d'atterrissage pour cette station.
- Il existe deux (2) dans chaque cas de cette station.
- Les points d'informations sont attribués sur une échelle de 0 à 3. Utilisez les instructions suivantes pour attribuer des points d'informations :

3	Performance exceptionnelle
2	Bonne performance
1	Performance correcte
0	Non satisfaisant ou en dessous de la moyenne

Rappel

- Si le temps limite de l'épreuve est chargé, informez l'équipe de notation.
- 3 ou 5 Juges (3 ou 5 feuilles de pontage par compétiteur) / 2 chronométrés

	Passable	Déqualification
Obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> Ne pas utiliser consciemment la longe de positionnement au travail si nécessaire. Ne pas arrêter l'avertissement sonore. Ne pas utiliser l'extrémité de la longe de l'atterrissage pour sonner la cloche. Ne pas avoir sonné la cloche correctement l'atterrissage. Ne pas avoir sonné la cloche avec les deux mains sur l'atterrissage. 	<ul style="list-style-type: none"> Échappé une pièce d'équipement. Chuté un équipement dans l'aire (à l'exception de la corde d'assistance antistatique). Blair une branche plus grande que la taille maximale autorisée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le lien n'est pas coupé par une force inutile appliquée à la branche. Troisième infraction de lien d'une branche dans la fourchette de station établie par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition. Début de rester attaché à au moins un point d'attache. Plus de 5 minutes de retard à l'épreuve. Avoir glissé une fois à la main dans la fourche. Incidents. Une deuxième pénalité d'insécurité. Une deuxième manquement à utiliser une longe de positionnement au travail lorsque requis. Une deuxième défaut d'observer un avertissement sonore. Ne pas être équipé de tout l'équipement nécessaire une fois que l'épreuve a commencé.
Divertissement	<ul style="list-style-type: none"> Mouvement dangereux et non contrôlé. Ne pas maintenir un système de grappe tendu ou grapper au-dessus du point d'atterrissage. Comportement antisocial. Acte dangereux. Le lien d'une branche dans la fourchette de station établie par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 3 points, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le lien n'était pas coupé par une force inutile appliquée à la branche. 	Aucun déviant





CHAMPIONNAT DES ÉLAGEURS DU QUÉBEC

DÉPLACEMENT #1

ITCC
2024-2026

ÉQUIPEMENT REQUIS		Nom du gymnaste le gymnaste		Numéro	
<input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité	<input type="checkbox"/> Casque de montage avec jugulaires	_____		_____	
<input type="checkbox"/> Vêtement approprié	<input type="checkbox"/> Soie à main et fourreau approuvés	_____		_____	
<input type="checkbox"/> Héarnis approuvés	<input type="checkbox"/> Cordes de montage approuvées	_____		_____	
<input type="checkbox"/> Bottes approuvées	<input type="checkbox"/> Large de positionnement approuvée	_____		_____	
POUR CHAQUE BOITE DOUBLE <input type="checkbox"/> LES JUGES DOIVENT ACCORDER LE MÊME POINTAGE					
POINTAGE RÉGULIER			POINTAGE DISCRÉTIONNAIRE		
** STATION DE L'ÉGOÏNE **					
<input type="checkbox"/>	Tâche compétitive Longé et positionné, e donne un avertissement clair, e sonne la cloche avec son égare	0 2	+	0 1 2 3	Poins discrétionnaires
<input type="checkbox"/>	Coche A sonné la cloche avec les 2 mains sur l'épine	0 3	+	0 1 2 3	
** STATION DU LANCER DE BRANCHE **					
<input type="checkbox"/>	Tâche compétitive Longé et positionné, e donne un avertissement clair, e sonne la cloche avec son égare	0 2	+	0 1 2 3	Poins discrétionnaires
<input type="checkbox"/>	Coche A sonné la cloche avec les 2 mains sur l'épine	0 3	+	0 1 2 3	
	A attend la cible - 1 ^{er} lancer	0 3	+		
	A attend la cible - 2 ^e lancer	0 2	+		
** STATION DE L'ÉMONDOIR **					
<input type="checkbox"/>	Tâche compétitive Longé et positionné, e donne un avertissement clair, e sonne la cloche avec l'émondoir	0 2	+	0 1 2 3	Poins discrétionnaires
<input type="checkbox"/>	Coche N'avait pas ses deux mains sur l'émondoir	0 -3	Néant	0 1 2 3	
	A utilisé le mauvais bout de l'émondoir	0 -3	+		
	N'a pas recadré l'émondoir correctement	0 -3	+		
** STATION DU DÉPLACEMENT LATÉRAL **					
<input type="checkbox"/>	Tâche compétitive A monté pour l'aller et le retour, longé et positionné, e donne un avertissement clair, e saute la cloche avec son égare	0 2	+	0 1 2 3	Poins discrétionnaires
<input type="checkbox"/>	Coche A sonné la cloche avec les 2 mains sur l'épine	0 3	+	0 1 2 3	
	Poins pour le fil à plomb	0 2 4 6			
** STATION DE L'ATTERRISSAGE **					
<input type="checkbox"/>	Tâche compétitive A donné un avertissement clair, e sonné la cloche avec le main	0 2	+	0 1 2 3	Poins discrétionnaires
<input type="checkbox"/>	Coche A atterri avec les pieds seulement	0 3	+	0 1 2 3	
	Annua inférieur – 1 pied dedans / 2 pieds dedans	0 2 4	+		
	Annua supérieure – 1 pied dedans / 2 pieds dedans	0 1 2	+		
	Braj une branche dans le dos/déjà détaché	0 -1 -2 00	Néant		
<input type="checkbox"/>	Pénalité systématique Défut d'émettre un avertissement audible	0 -3 00	Néant		
<input type="checkbox"/>	Pénalité discrétionnaire Défut d'attirer correctement la longe de positionnement	0 -3 00	Néant		
<input type="checkbox"/>	Pénalité discrétionnaire Manœuvre non sécuritaire selon jugé en chef/directeur	0 -3 00	Néant		
Toutes cloches sonnées		OUI	NON	RAISON DE LA DISQUALIFICATION (DQ)	
À l'usage du marqueur seulement		Pointage vérifié		Pointage entré	

Form - 1 - 1 page



Secours aérien

Temps standard de l'épreuve : 5 minutes

Ce guide de référence à l'attention des juges est destiné à une édition de jugement d'une épreuve. Il ne s'agit pas d'un substitut aux règlements. Veuillez utiliser ce guide lorsque vous prenez l'épreuve en considération à l'époque de juger afin de vous assurer de la justesse de votre jugement durant l'épreuve.

Changement à l'installation

- Aucun changement majeur pour cette épreuve. Si vous n'êtes pas familier avec l'épreuve, veuillez réviser les règlements. Changement aux règlements.

Changements aux règlements

- 4.2.1** – Il est de la responsabilité du compétiteur d'être équipé et d'utiliser l'équipement requis.
- 4.2.12** – Le temps est arrêté lorsque un compétiteur a descendu, au sol en toute sécurité le grappin dorsal (mannequin) et l'a complètement détaché pour le transporter. Dans le cas d'un scénario tel que décrit dans la règle 4.2.3, le compétiteur ne peut pas abîmer les systèmes de protection anti-chute de l'épreuve.

Directives de notation

- Les juges en chef de l'épreuve doivent annoncer s'ils donnent une pénalité dont la récurrence peut entraîner la disqualification.
- Pour les cases à double contour, les points de notation doivent être les mêmes pour tous les juges.
- Si un concurrent ne se présente pas à l'épreuve, il faut en informer l'équipe de notation.

Bascul

- Cette épreuve nécessite trois (3) ou cinq (5) juges, (3 ou 5 feuilles de pointage par compétiteur) et 2 chronométristes.
- Si le temps limite de l'épreuve est changé, informer l'équipe de notation.
- Le mannequin doit peser entre 60 et 80 kg (132 à 176 lb).

	Pénalité	Disqualification
Obligatoire	<ul style="list-style-type: none">Défaut d'émettre un avertissement sonore lorsque cela est nécessaire (à l'exclusion de la descente avec le mannequin)	<ul style="list-style-type: none">Échappé une pièce d'équipementDéfaut de rester attaché à l'arbre à au moins un point d'attachePlus de 5 minutes de retard à l'épreuveInconduiteTroisième infraction de bris d'une branche dans la fourchette de diamètre établie par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition.Briser une branche plus grande que la taille maximale préétablie, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche.Faillissement du système d'arrêt contre les chutes du mannequin.Défaut de gérer en toute sécurité la friction requise pour le poids supplémentaire du mannequin.Avoir placé une sole à main dans la boucheUne deuxième pénalité discrétionnaireNe pas être équipé de tout l'équipement nécessaires une fois que l'épreuve a commencé.
Discrétion	<ul style="list-style-type: none">Défaut de maintenir un système d'ancrage tendu ou de monter au-dessus du point d'ancrage.Balancement dangereux non contrôlé.Mouvement à grande vitesse ou dangereux.Mouvement latéral excessif lors de l'utilisation d'un système d'ancrage non approuvé pour la descente ou le mouvement latéral.Comportement antipositif.Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraîne une pénalité de 1 point, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas causé par une force inutile appliquée à la branche.	Aucun changement



CHAMPIONNAT DES ÉLAGEURS DU QUÉBEC

SECOURS AÉRIEN

ITCC
2024-2026

ÉQUIPEMENT REQUIS		Nom du pompier le plus jeune	Numéro
<input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité <input type="checkbox"/> Vétement approprié <input type="checkbox"/> Hélicoptère approprié <input type="checkbox"/> Bottes appropriées	<input type="checkbox"/> Casque de sécurité avec jugulaire <input type="checkbox"/> Corde de montage approuvée <input type="checkbox"/> Cône de positionnement approuvé	<div style="text-align: right; margin-right: 20px;">Nom du juge</div>	
POUR CHAQUE BOÎTE DOUBLE <input type="checkbox"/> LES JUGES DOIVENT ACCORDER LE MÊME POINTAGE			
POINTAGE RÉGULIER		POINTAGE DISCRÉTIONNAIRE	
** ÉVALUATION DES RISQUES ET PLAN DE SAUVETAGE **			
Communication avec la victime et vérification de l'état de conscience	0 1 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0 ou 1</small>	Appeler les services d'urgence et fournir l'information appropriée Évaluer le danger et déterminer si le sauvetage est sécuritaire Communication et mise en place du plan de secours	0 1 2 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0-6</small>
** ASCENSION ET DÉPLACEMENT VERS LA VICTIME **			
Vérification de la corde d'accès et du point d'ancrage	0 1 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0 ou 1</small>	Ascension sécuritaire, efficace et sans interruption Déplacement sécuritaire, efficace et approprié vers la victime Communication appropriée avec la victime et le personnel au sol	0 1 2 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0-6</small>
** ÉVALUATION ET PRISE EN CHARGE DE LA VICTIME **			
Sécurité au niveau de la victime dans une position de travail sécuritaire	0 1 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0 ou 1</small>	Évaluation des blessures et équipement de la victime Administration des premiers secours de manière appropriée Stabilisation correcte de la victime pour le transport Transfert de la victime de l'hélicoptère au compétiteur approuvé	0 1 2 3 4 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0-15</small>
** DESCENTE **			
Le compétiteur a prévu correctement sa descente	0 1 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0 ou 1</small>	Maintenir la victime dans une position stable et appropriée Descente sécuritaire, efficace et contrôlée Communication de l'état de la victime et les instructions au personnel au sol	0 1 2 3 4 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0-9</small>
** ATERRISSAGE **			
Atterrissage du compétiteur avec la victime A détacher la victime dans le temps de tance	0 1 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0, 1, 2 ou 3</small>	Atterrissage de la victime dans une position confortable et appropriée à la blessure Atterrissage du compétiteur dans une position confortable Communication au sol et transfert approprié de la victime aux secours au sol	0 1 2 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> 0 1 2 3 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0-7</small>
Points discrecionales pour action non sécuritaire (Déterminé par le juge en chef de l'épreuve)		0 -3 00 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0-3 ou 00</small>	Chrono #1 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> (1:30)
Bris d'une branche dans le diamètre déterminé Révision de la DO :		0 -1 -2 00 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <small>0-3 ou 00</small>	Chrono #2 <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> (1:30)
À l'usage du marqueur analégramme		Pointage vérifié <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/>	Pointage entré <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 30px; height: 30px; border: 1px solid black;" type="text"/>

CP - 1 sur 3 pages



Lancer de sac

Temps standard de l'épreuve : 8 minutes

Ce guide de référence à l'intention des juges est destiné à vous préciser les jugements d'une manière. Il ne s'agit pas d'un substitut aux règlements. Veuillez utiliser ce guide lorsque vous prenez l'épreuve en route avec l'équipe de juges afin de vous assurer de la cohérence de jugement durant l'épreuve.

Règles pour l'installation.

- La hauteur des cibles doit être entre 10 et 20 mètres (32.8 et 65.6 pieds)

Changements aux règlements

- L'épreuve Throwline a subi de nombreux changements en profondeur. Nous encourageons les compétiteurs et les juges à revoir le livre des règlements dans son intégralité pour s'assurer de bien comprendre ces changements.

Directives de notation

- Le juge en chef de l'épreuve doit annoncer s'il donne une pénalité lorsqu'une récidive peut entraîner une disqualification.
- Enregistrez le premier temps et le temps final. Le premier temps de pointage est enregistré la première fois que le compétiteur demande l'enregistrement d'une feuille de lancer ou corde d'ascension.
- Le temps final de pointage est enregistré lorsqu'un compétiteur a installé avec succès les deux cordes d'ascension dans l'arbre ou les arbres, lorsque le compétiteur demande d'arrêter le temps, ou lorsque le temps a expiré.
- Les points de temps sont évalués en fonction du temps final. Si les pointages sont à égalité, le compétiteur ayant le temps final le plus rapide est le gagnant. Si les temps sont identiques, le compétiteur ayant le premier temps de pointage le plus rapide est le gagnant.
- Les compétiteurs auront la possibilité d'ajouter un système d'ancrage SRS à leur corde d'ascension réussie pour obtenir 2 points supplémentaires par côté d'arbres(s). Le système système d'ancrage SRS doit pouvoir être récupéré par le compétiteur immédiatement après la fin de l'épreuve. Si le système n'est pas récupérable après l'expiration du temps imparti, aucun point ne sera accordé pour l'installation de la corde d'ascension. Le compétiteur sera crédité pour une corde réussie si le « Score » a été déclaré. (Voir la règle 5.4.5 concernant les cordes qui ne marquent pas de points).
- Un point de bonus supplémentaire peut être accordé par le juge en chef de l'épreuve pour des techniques innovantes ou exceptionnelles pendant l'épreuve.

Rapport

- Si le temps limite de l'épreuve est changé, informer l'équipe de notation.
- 1 juge (1 feuille de pointage par juge) | 2 chronomètres – 1 seul nécessaire pour la feuille de pointage

	Pénalité	Disqualification
Obligatoire	<ul style="list-style-type: none">Ne pas installer une corde d'ascension.Chaque corde non marquée ou poids dans l'arbre quand le temps expire.Lancer la feuille ou une corde d'ascension à l'extérieur de la zone signalée.	<ul style="list-style-type: none">Défaut d'émettre quatre avertissements sonores.Avoir plus de 5 minutes de retard pour l'épreuve.Deux lancers (feuille de lancer avec des poids attachés ou des cordes d'ascension) qui atterissent à l'extérieur de la zone marquée.Inconduite.Troisième infraction de briser une branche de diamètre défini par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition.Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche.Ne pas être équipé de tout le matériel requis une fois que l'épreuve a commencé
Discrétion	<ul style="list-style-type: none">Comportement antiportifMauvaise non sécuritaireLe bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désigné par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas causé par une force inutile appliquée à la branche.	Aucun



CHAMPIONNAT DES ÉLÉGUEURS DU QUÉBEC

LANCER DE SAC

ITCC
2024-2026

ÉQUIPEMENT REQUIS				Nom du gendarme/le gendarme		Numéro																										
<input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité	<input type="checkbox"/> Casque de montage avec jugulaire																															
<input type="checkbox"/> Vêtements appropriés	<input type="checkbox"/> Corde de positionnement approuvée																															
<input type="checkbox"/> Bottes appropriées																																
<input type="checkbox"/> Focile de lancer et poche à lancer approuvés																																
CIBLE #1				CIBLE #2																												
Ponçage de la cible	Installation de la corde de positionnement	SRS		Ponçage de la cible	Installation de la corde de positionnement	SRS																										
9	*	4	+	9	+	4	+																									
7	+	3	+	7	+	3	+																									
5	+	2	+	5	+	2	+																									
3	+	1	+	3	+	1	+																									
TOTAL - CIBLE #1				TOTAL - CIBLE #2																												
<input style="width: 100px; height: 40px;" type="text"/>				<input style="width: 100px; height: 40px;" type="text"/>																												
TEMPS				BONUS																												
Temps après la cible #1				1 Point de bonus pour une technique innovante ou exceptionnelle <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>																												
HH	:	MM	-	S																												
<input style="width: 30px;" type="text"/>		<input style="width: 30px;" type="text"/>		<input style="width: 30px;" type="text"/>																												
Temps Final				0 ou 1 <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>																												
HH	:	MM	-	S																												
<input style="width: 30px;" type="text"/>		<input style="width: 30px;" type="text"/>		<input style="width: 30px;" type="text"/>																												
PÉNALITÉS				0 à 4 <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>																												
Ne pas avoir installé de corde dans l'arc				<table style="margin-left: auto;"> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-3</td><td rowspan="2" style="border: none; padding-left: 10px;">TOTAL PÉNALITÉS</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-1</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-2</td><td rowspan="2" style="border: none; padding-left: 10px;">0-13</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-3</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-1</td><td rowspan="2" style="border: none; padding-left: 10px;">00</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-2</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">AV</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">0</td><td rowspan="2" style="border: none; padding-left: 10px;">00</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">AV</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-1</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">AV</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-2</td><td rowspan="2" style="border: none; padding-left: 10px;">00</td></tr> <tr><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">AV</td><td style="border: 1px solid black; padding: 2px;">-3</td></tr> </table>				0	-3	TOTAL PÉNALITÉS	0	-1	0	-2	0-13	0	-3	0	-1	00	0	-2	AV	0	00	AV	-1	AV	-2	00	AV	-3
0	-3	TOTAL PÉNALITÉS																														
0	-1																															
0	-2	0-13																														
0	-3																															
0	-1	00																														
0	-2																															
AV	0	00																														
AV	-1																															
AV	-2	00																														
AV	-3																															
Corde sans ponçage laissée dans l'arc (-1 point par corde)																																
Ne pas réussir à garder le lancer de la focile ou de sa corde de positionnement à l'intérieur de la zone de l'arc																																
Bris d'une bricole dans la plage de diamètre																																
Ne pas avoir émis un avertissement sonore (-1 point à chaque fois)																																
POINTAGE																																
CIBLE #1 + CIBLE #2	+	POINTS DE TEMPS	+	POINTS BONUS	-	TOTAL PÉNALITÉS	=																									
<input style="width: 40px; height: 40px;" type="text"/>		<input style="width: 40px; height: 40px;" type="text"/>		<input style="width: 40px; height: 40px;" type="text"/>		<input style="width: 40px; height: 40px;" type="text"/>	=																									
							POINTAGE FINALE																									
							<input style="width: 40px; height: 40px;" type="text"/>																									
							(0-35)																									
RAISON DE LA DISQUALIFICATION (DQ):																																
À l'usage du marqueur seulement																																
Ponçage cible <input style="width: 30px;" type="text"/>				Ponçage arc <input style="width: 30px;" type="text"/>																												

REV 1 - 1 page



Montée rapide sécurisée

Temps standard de l'épreuve : 5 minutes

Ce guide de référence de l'arbitrage des juges est destiné à vous aider en jugement d'une épreuve. Il ne s'agit pas d'un substitut aux règlements. Veuillez utiliser ce guide lorsque vous passez l'épreuve en vous avec l'équipe de juges afin de vous assurer de votre accord de la sanction du jugement durant l'épreuve.

Changements à l'installation

- L'équipe d'installation peut choisir d'ajouter du rubalise à certaines branches susceptibles de se casser si un compétiteur touche au-delà d'un point désigné. Si nécessaire, ajoutez du rubalise et informez les compétiteurs de la possibilité d'une pénalité ou d'une disqualification lors de la tournée des épreuves.
- Avant le début de la compétition, l'équipe de l'épreuve doit effectuer des essais de l'épreuve avec des grimpeurs de calibre comparables à ceux qui seront en compétition. Si le temps est de 30 secondes ou moins, informez l'équipe de notation pour qu'elle change les points de temps à 1 seconde/point (comme pour l'épreuve du Footlock). Si un bon temps devait être de plus de 30 secondes, alors 2 secondes/point seront utilisées (valeur par défaut dans le programme de notation). Si le système de 1 seconde/point est utilisé, informez les compétiteurs pendant la tournée des épreuves. Cette décision doit être prise par le juge en chef de l'épreuve.

Changements aux règlements

- 6.2.5 – Il est de la responsabilité du compétiteur d'être équipé et d'utiliser l'équipement requis.

Directives de notation

- Le juge en chef de l'épreuve doit annoncer s'il donne une pénalité lorsqu'une réaction peut entraîner une disqualification.
- Cette épreuve est basée uniquement sur le temps.
- Les concurrents doivent être dans les 20 secondes (10 secondes si 1 seconde/point) du temps le plus rapide pour marquer des points dans cette épreuve.

Règles

- Cette épreuve nécessite trois (3) ou cinq (5) chronomètres. (1 seule feuille de pointage par compétiteur)
- Assurez-vous de toujours inscrire les scores sur la feuille de pointage du chronomètre A à E. Ne sautez pas de cases. Si un chronomètre ne fonctionne pas bien, mettez un trait dans les cases pour que le marqueur sache qu'il doit ignorer cette case.

	Pénalité	Disqualification
Obligatoire	<ul style="list-style-type: none">• Avoir touché la branche au-delà du rubalise	<ul style="list-style-type: none">• Deuxième infraction d'utilisation du fil de la corde pour avancer la position• Échapper une pièce d'équipement• Défaut de rester attaché• Avoir plus de 5 minutes de retard pour l'épreuve• Inconduite• Troisième infraction de briser une branche de diamètre défini par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition.• Deuxième infraction pour avoir touché la branche au-delà du rubalise.• Ne pas être équipé de tout l'équipement nécessaires une fois que l'épreuve a commencé.
Discrétion	<ul style="list-style-type: none">• Comportement antiportif• Manœuvre non sécuritaire• Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désigné par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraînera une pénalité de 1 point, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas causé par une force inutile appliquée à la branche.	<ul style="list-style-type: none">• Balancement incontrôlé et dangereux• Bondir ou sauter, créant un relâchement excessif• Briser une branche plus grande que la taille maximale prédéterminée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche.



CHAMPIONNAT DES ÉLÉGUEURS DU QUÉBEC

MONTÉE RAPIDE SÉCURISÉE

ITCC
2024-2026

ÉQUIPEMENT REQUIS		Nom du pompier/le pompese		Numéro	
<input type="checkbox"/> Lunette de sécurité	<input type="checkbox"/> Casque de montage avec jugulaire				
<input type="checkbox"/> Vétement approuvé					
<input type="checkbox"/> Pantalon approuvé					
<input type="checkbox"/> Bottes approuvées		Nom du juge			
PÉNALITÉ: Une pénalité de 1 seconde sera déduite du score final du compétiteur pour avoir touché la branche au-delà du ruban adhésif. Une seconde infraction mènera à la disqualification. Bris d'une branche dans la fourchette de descente		<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/> DQ		Pénalité	
		<input type="checkbox"/> 0 <input type="checkbox"/> -1 <input type="checkbox"/> -2 <input type="checkbox"/> DQ		<input type="text"/>	
TEMPS DU COMPÉTITEUR					
CHRONO A			CHRONO B		
min	sec	1/100	min	sec	1/100
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CHRONO C			CHRONO D		
min	sec	1/100	min	sec	1/100
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
CHRONO E			CHRONO MOYEN (plus pénalité)		
min	sec	1/100	min	sec	1/100
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
RAISON DE LA DISQUALIFICATION (DQ):					
À l'usage du marqueur seulement		Pontage vérifié <input type="checkbox"/>		Pontage entré <input type="checkbox"/>	

Form. 1 page 1 de 1 (2024)



Ascension

Temps standard de l'épreuve : 4 minutes

Le point de départ à l'ordonnée des pieds est donné à tout moment au départ d'une épreuve. Il ne s'agit pas d'un obstacle ou règlement. Veuillez utiliser ce guide lorsque vous passez l'épreuve et vous êtes dans l'ordre de jeu après de vous placer de la conformité du jugement durant l'épreuve.

Installation

- La corde d'assurage/de secours de l'épreuve devrait être installée à une distance de 36 cm à 60 cm (15 po à 24 po) de la corde de montée principale.
- Les systèmes, y compris les cordes de secours, seront examinés et approuvés verbalement par le juge en chef de l'épreuve d'ascension ou le technicien en chef lors de l'inspection des équipements. Si des éclaircissements sont nécessaires, le compétiteur devra faire la démonstration de son système d'ascension et/ou de son dispositif de secours.
- Tous les systèmes d'ascension doivent être approuvés et conformes à la règle 2.3.1.

Changements aux règlements

- 2.3.1** – T est de la responsabilité du compétiteur d'être équipé et d'utiliser l'équipement approprié.
- 2.3.1** – Le compétiteur doit être sur un système d'assurage/de secours pendant l'ascension. Si un compétiteur utilise son propre système de secours approuvé, il doit être attaché à la corde d'assurage de l'épreuve. Le système d'assurage/de secours de l'épreuve ne doit pas être utilisé et doit rester fermement. Tout point nécessaire doit être ajouté pendant le temps d'installation de l'épreuve pour obtenir des points. Une attention particulière sera portée à l'utilisation correcte du système de contre-assurage, notamment à la tension correcte de la corde de montée du système de contre-assurage (voir règle 2.3.18). Si le système de secours n'est pas attaché, cela sera considéré comme un acte dangereux.
- 2.3.1** – Le technicien doit effectuer un test pour évaluer l'efficacité et le réglage de l'équipement de secours/le réglage de l'assurage avec le compétiteur attaché. Si un système d'assurage automatique est utilisé, il aura été testé avant le début de l'épreuve. Le système de secours/assurage de l'épreuve doit :
 - être utilisé et attaché convenablement au harnais complet,
 - respecter ou dépasser une norme de sécurité minimale acceptée par l'industrie,
 - fournir une protection anti-chute appropriée au cas où le système d'ascension primaire du concurrent devait échouer, et être testé avant l'épreuve avec le compétiteur attaché si jugé nécessaire par le technicien en chef de l'épreuve ou demandé par le concurrent.
- 2.3.15** – Une fois que le système a été complètement évalué, le compétiteur peut redescendre au sol. À ce moment, le compétiteur a la possibilité de faire de légers ajustements à son système (par exemple tout point qui a été ajouté à la corde) avant de commencer la remontée chronométrée. Aucun élément du système configuré et approuvé au préalable ne peut être modifié. Si des changements doivent être effectués (par exemple, l'ajout d'un bloqueur de pied, d'un harnais de poitrine, de sangles, de gants, etc.)
- Si un concurrent se désengage pendant la préparation, il ne peut pas être réengagé à moins que sa fonction soit conforme à la conception du fabricant (par exemple, le point d'attache de la poitrine du SMS Alimex).
- 2.3.17** – Un compétiteur qui ne termine pas les réglages dans le temps imparti (30 secondes) sera arrêté et ne recevra que les points accumulés.
- 2.3.21** – Un concurrent qui ne termine pas la remontée dans le temps imparti (30 secondes) sera arrêté et ne recevra que les points accumulés.
- 2.3.23** – Tous les temps doivent être enregistrés pour un passage réussi au système de secours. Les chronométrateurs déclenchent le chronomètre de « changement » lorsque le concurrent fait sonner la cloche au sommet de la montée (ce même coup de cloche arrête le temps de « remontée »).
- 2.4.3** – Rattachement dans le système de secours.

Directives de notation

- Tous les temps doivent être enregistrés pour un passage réussi au système de descente. Les chronométrateurs déclenchent le chronomètre de « transition » lorsque le concurrent sonne la cloche au sommet de la montée (ce même coup de cloche arrête le temps de « remontée »).
- Jusqu'à deux points supplémentaires peuvent être gagnés pour l'incorporation d'un système de secours dans un système d'ascension (voir l'annexe 5 pour la définition du système de secours).

	Pénalité	Déqualification
Compétiteur	<ul style="list-style-type: none"> Falsification ou interférence avec les composants de l'équipement de protection contre les chutes. Empêcher le bon fonctionnement du dispositif mécanique. Placer les mains au-dessus d'un harnais de footlock. Composants de maintien de la vie mal configurés ou détachés. Ne pas fixer l'équipement avant de sonner la cloche de transition une deuxième fois. 	<ul style="list-style-type: none"> Une deuxième pénalité obligatoire. Échapper une pièce d'équipement en travaillant en hauteur. Défaut de rester attaché. Défaut de 5 minutes de retard pour l'épreuve. Inconduite. Ne pas être équipé de tout l'équipement nécessaire une fois que l'épreuve a commencé.
Déclaré/consulter	<ul style="list-style-type: none"> Comportement antisportif Méconduite non sécuritaire 	Aucun



CHAMPIONNAT DES ÉLÉGUEURS DU QUÉBEC

ASCENSION

ITCC
2024-2026

ÉQUIPEMENT REQUIS		Nom du grimpeur/le grimpeuse	Numéro
<input type="checkbox"/> Lunettes de sécurité <input type="checkbox"/> Vêtements appropriés <input type="checkbox"/> Ascenseur approuvé <input type="checkbox"/> Harnais approuvé	<input type="checkbox"/> Casque de montagne avec jugulaire <input type="checkbox"/> Bottes appropriées <input type="checkbox"/> Descendeur approuvé <input type="checkbox"/> Corde d'ascension approuvée		
À ÊTRE REMPLI DURANT L'INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS À L'USAGE DU TECHNICIEN EN CHEF SEULEMENT Inscrire suffisamment d'information pour confirmer le système utilisé durant l'épreuve			
SYSTÈME D'ASCENSION		SYSTÈME DE DESCENTE	
ENREGISTREZ TOUS LES TEMPS pour chaque section, même si le temps est écoulé. Si le temps est écoulé, cocher la case « Temps écoulé ». Aucun point ne peut être cumulé après cette section. Si un système est mal configuré, cocher la case appropriée. Aucune point ne sera attribué pour cette section.			
INSTALLATION A <input type="checkbox"/> min = <input type="checkbox"/> sec + <input type="checkbox"/> s/100 B <input type="checkbox"/> min = <input type="checkbox"/> sec + <input type="checkbox"/> s/100 C <input type="checkbox"/> min = <input type="checkbox"/> sec + <input type="checkbox"/> s/100 <input type="checkbox"/> Temps maximal écoulé <input type="checkbox"/> Points de temps perdus pour mauvaise configuration	ASCENSION <input type="checkbox"/> min = <input type="checkbox"/> sec + <input type="checkbox"/> s/100 <input type="checkbox"/> min = <input type="checkbox"/> sec + <input type="checkbox"/> s/100 <input type="checkbox"/> min = <input type="checkbox"/> sec + <input type="checkbox"/> s/100 <input type="checkbox"/> Temps maximal écoulé	TRANSITION <input type="checkbox"/> min = <input type="checkbox"/> sec + <input type="checkbox"/> s/100 <input type="checkbox"/> min = <input type="checkbox"/> sec + <input type="checkbox"/> s/100 <input type="checkbox"/> min = <input type="checkbox"/> sec + <input type="checkbox"/> s/100 <input type="checkbox"/> Temps maximal écoulé <input type="checkbox"/> Points de temps perdus pour mauvaise configuration	
2 points..... Terminé en 24.99 secondes ou moins 1 point..... Terminé entre 25.00 et 49.99 secondes 0 point..... Terminé entre 50.00 et 89.99 secondes	Temps limite pour l'ascension : 90 secondes	2 points..... Terminé en 4.99 sec ou moins 1 point..... Terminé en 5.00 à 12.99 secondes 0 point..... Terminé en plus de 13.00 secondes	
POINTS BONIS 1 point - Le système d'assurance est attaché sur la même corde d'ascension que le système primaire d'ascension 2 points - Le système d'assurance est attaché à une deuxième corde d'ascension.		Incorporation d'un système de sauvegarde	Bonus <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="+1"/> <input type="text" value="+2"/> + <input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/>
PÉNALITÉS <input type="checkbox"/> Anulation ou interférence avec les composants de l'équipement de protection contre les chutes <input type="checkbox"/> Expliquer le bon fonctionnement du dispositif mécanique <input type="checkbox"/> Placer les mains au-dessus du fluix de foothold <input type="checkbox"/> Composants de maintien de la vie mal configurés ou détachés <input type="checkbox"/> Ne pas être l'équipement avant de former la cloche de transition une deuxième fois			Pénalités <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="-3"/> <input type="text" value="DQ"/> + <input style="width: 40px; height: 30px;" type="text"/>
RAISON DE LA DISQUALIFICATION (DQ):		TOTAL PRÉLIMINAIRE (0-25) <input style="width: 60px; height: 30px;" type="text"/>	
À l'usage du marqueur seulement.		Page vérifié <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Page entrée <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

(An) 1 pag



Défi des maîtres

Temps standard de l'épreuve : 25-35 minutes

Ce guide de référence et l'Annexe des Juges ne doivent être consultés qu'avec attention au début d'une épreuve. Il ne s'agit pas d'un substitut aux règlements. Veuillez utiliser ce guide lorsque vous passez l'épreuve en vous référant à l'étiquette de votre juge et/ou au manuel de la conférence du jugement devant l'épreuve.

Changements à l'installation

- Avant le début de l'épreuve, travailler avec le technicien en chef et le technicien dans l'aire pour déterminer la hauteur maximale permise pour une charge simple et stable. Il n'est pas besoin d'être marqués, mais doivent être discutés à l'avance.
- La configuration initiale de l'épreuve doit être effectuée en grimpant et pas uniquement avec une nacelle. L'attention s'adresse aux juges à déterminer les hauteurs possibles, à inspecter les défauts et à évaluer les angles des cordes en fonction du placement des stations.
- Deux chronométristes seront utilisés. Lorsque le juge en chef annonce le temps, le deuxième chronométriste continue de fonctionner jusqu'à ce que tout le matériel touche le sol.
- Le chronométriste des juges de chronométrage est la norme et celui du juge en chef est utilisé en réserve.

Changements aux règlements

- **2.2.1** – Il est de la responsabilité du compétiteur d'être équipé et d'utiliser l'équipement approprié.
- **2.2.8** – Une fois que les meilleurs compétiteurs ont été déterminés, le juge en chef de l'épreuve (MAD) l'indique dans lequel les compétiteurs montent. Le compétiteur ayant le plus haut total de points préliminaires choisit en premier. La deuxième sélection est faite par le chronométriste ayant le total de points préliminaires le plus élevé dans la deuxième catégorie. La sélection alterne dans l'ordre d'arrivée, en fonction des totaux de points préliminaires, jusqu'à ce que l'ordre soit établi.
- **2.2.10** – Si la ficelle d'un compétiteur avec le poids attaché quitte la zone identifiée pendant un lancer, alors où/ici est manipulée ou émise de l'aire, une pénalité de 3 points doit être prononcée par le chef juge de l'épreuve pour la première infraction. Une deuxième infraction entraîne la disqualification de l'épreuve.

Directives de notation

- Lancer de la branche – Les compétiteurs qui accomplissent la tâche (en sonnant la cloche) reçoivent un minimum de 4 points.
- Les juges en chef de l'épreuve doivent annoncer s'ils donnent une pénalité dont la rétroactive peut entraîner la disqualification.
- Les points des cases doubles doivent être les mêmes pour tous les juges.

Rappel

- Cette épreuve nécessite trois (3) ou cinq (5) juges. Il s'agit de partage par juge. Au moins, justifiez des notes au verbal.
- Un chronométriste ne reçoit des points que pour les tâches qui ont été accomplies dans le temps imparti. Si le chronométriste dépasse le temps imparti, il peut recevoir des points, à la discrétion des juges, dans n'importe quelle section de partage, même si toutes les tâches pertinentes à cette section n'ont pas été complétées.

PENALITÉ OBLIGATOIRE
<ul style="list-style-type: none"> • Une pénalité de 20 points sera appliquée pour ne pas avoir récupéré tout l'équipement dans le délai prévu. • Une pénalité de 3 points pour chaque manquement, après le premier, à l'obligation d'émettre un avertissement sonore avant de lancer ou de retirer une ficelle de lancer avec le poids attaché (y compris les dispositifs mécaniques). La première infraction donnera lieu à un avertissement verbal (AV) de la part du juge en chef de l'épreuve. Les infractions suivantes entraîneront des pénalités de 3 points. • Une pénalité de 3 points pour ne pas avoir émis d'avertissement sonore lorsque cela est nécessaire lorsqu'en hauteur.
PENALITÉ DISCRETIONNAIRE
<ul style="list-style-type: none"> • Actes dangereux, performances médiocres, techniques médiocres (évaluées par les juges). • Balancement dangereux non contrôlé. • Défaut de maintenir un système d'ascension tenu ou de grimper au-dessus du point d'ancrage. • Mouvement à grande vitesse ou dangereux. • Le bris d'une branche dans la fourchette de diamètre désignée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition entraîne une pénalité de 3 points, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'était pas causé par une force inutile appliquée à la branche.
DISQUALIFICATION OBLIGATOIRE
<ul style="list-style-type: none"> • Échapper une pièce d'équipement pendant le travail en hauteur. • Ne pas rester attaché à l'aire sur au moins un point d'ancrage. • Quatrième infraction pour ne pas avoir émis d'avertissement sonore avant de lancer ou d'enlever un sac de lancer. • Deuxième infraction pour ne pas avoir émis d'avertissement sonore lorsque cela est nécessaire lors d'un travail en hauteur. • Deux lancers (ficelle de lancer avec des poids attachés ou des cordes d'ascension) qui entraîneront à l'intérieur de la zone balisée. • Plus de 5 minutes de retard pour l'épreuve. • Incidents/Mauvaise conduite. • Quitter la zone désignée ou apporter du matériel de l'extérieur de la zone désignée une fois le temps officiel commencé. • Placer une main à l'air dans la boucle. • Troisième infraction pour avoir cassé une branche dans la fourchette de diamètre fixée par le juge en chef de l'épreuve avant le début de la compétition. • Bris d'une branche plus grosse que la taille maximale prédéterminée, à moins que le juge en chef de l'épreuve ne détermine que le bris n'est pas causé par une force inutile appliquée à la branche. • Une deuxième pénalité discrétionnaire (déterminée par le juge en chef de l'épreuve). • Le fait de ne pas être équipé de tout le matériel requis une fois que le temps de l'épreuve a commencé.

Lignes directrices de notation discrétionnaire (pour les stations)	Directives de notation (pour le lancer de la branche) (tous les juges doivent être d'accord)	Autres lignes directrices de notation
9-20 = Performance exceptionnelle	10+ = A touché la corde au premier lancer	3+ = Performance exceptionnelle
7-8 = Bonne performance	8+ = A touché la corde au deuxième lancer	2+ = Bonne performance
5-6 = Performance correcte	6+ = A touché la corde au troisième lancer	1 = Performance acceptable
3-4 = Performance acceptable	4+ = A sonné la cloche mais n'a pas touché de corde	0 = Non sécuritaire/Performance décevante
1-2 = Performance décevante	0 = N'a pas touché la corde ou sonné la cloche	

Pour voir les changements apportés aux règlements 2022-2024, vous pouvez consulter les règlements officiels (en anglais) en ligne à l'adresse suivante :

www.itcc-isa.com/rules

Pour soumettre une proposition de modification des règles ou pour demander une interprétation des règles, visitez le site :

www.itcc-isa.com/ruleschange

Vous pouvez obtenir des versions imprimables des feuilles de pointage et du programme de pointage à l'adresse suivante (version originale anglaise) :

<https://www.itcc-isa.com/rules-scoring>

Pour toute question ou demande d'approbation concernant l'équipement, s'adresser à :

www.itcc-isa.com/equipmentapproval

SIAQ

Société Internationale
d'Arboriculture Québec Inc.

Traduction et adaptation des règles de
l'International Tree Climbing Championship par

Société internationale d'arboriculture Québec
www.siaq.org - t. +450.689.9393
courriel: info@siaq.org

ISA
International Society of
Arboriculture

International Society of Arboriculture

www.isa-arbor.com - t. +678.367.0981 - f. +240.547.1795

courriel: itcc@isa-arbor.com

www.itcc.isa.com